



DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

Séance du Conseil général sous la présidence de **M. Axel Catillaz**, Président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

M. le Président salue les Conseillers généraux présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public.

M. le Président informe que la présence du public nombreux ce soir, preuve de son intérêt pour la gestion communale, le réjouit particulièrement. Il rappelle au public qu'il ne lui est pas possible de prendre la parole mais que les Conseillers généraux se tiennent à disposition pour relayer leurs préoccupations lors d'une prochaine séance. Concernant les mesures sanitaires, le plan de protection annexé à la convocation, dont chacun a pu prendre connaissance, a été accepté par le Préfet et devra être respecté ce soir. Ce dernier reprend intégralement le concept mis en place lors des précédentes séances tenues entre ces murs et rend le port du masque obligatoire durant toute la séance. M. le Président demande de s'exprimer uniquement dans les micros fixes qui sont mis à disposition, ceci est important afin que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et cela facilite grandement la rédaction du procès-verbal. Une fois l'intervention terminée, il prie de bien vouloir utiliser le spray à disposition pour désinfecter le pied du micro si nécessaire. Finalement, du gel hydro-alcoolique est disponible à différents endroits.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2021. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 68 du Règlement d'organisation du Conseil général, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

SCRUTATEURS

Mmes et M. Ariane Baudois, Sonia Dreier et Cyrille Gassmann.

CONSEIL GENERAL

Sont excusées : Mmes Marianne Lambert et Marie-Thérèse Villadoniga.

58 Conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 30 voix.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal est au complet. M. Lionel Conus, Secrétaire général, est excusé. Mme Brigitte Pautre, Secrétaire générale adjointe, le remplace.

M. le Président prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.
2. Communications du Conseil communal.
3. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 495'000.00 TTC pour l'achat d'une nouvelle patinoire mobile de 800 m2 - message no 125.
4. Adoption du Règlement des finances (RFin) de la Commune d'Estavayer – message no 126.
5. Reprise de la buvette de Murist par la Commune d'Estavayer – message no 127.
6. Avenant au Règlement scolaire de la Commune d'Estavayer – message no 128.
7. Octroi d'une autorisation de dépense extrabudgétaire de CHF 100'800.00 pour une action de soutien et relance économique – message no 129.
8. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 400'000.00 TTC pour la sécurisation et le dragage du port du débarcadère et du port de la Sicel – message no 130.
9. Octroi d'un crédit de CHF 380'000.00 TTC pour la réalisation d'études en lien avec le projet AquaVia – message no 131.
10. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 180'000.00 TTC en vue du remplacement et de la prolongation de collecteurs d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) entre le bien-fonds article RF 600 et la Route de la Chavane à Rueyres-les-Prés – message no 132.
11. Adoption du Règlement de la Commune d'Estavayer sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions – message no 133.
12. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 270'000.00 TTC pour la rénovation du 2ème étage des Bastians 1 pour accueillir les bureaux du Secrétariat général et du Conseil communal – message no 134.
13. Adoption du nouveau Règlement communal relatif à la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements – message no 135.
14. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.
M. le Président remercie Mme Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

N°74 (document envoyé avec la convocation)

Suivi de différents messages votés et informations diverses

Nous vivons notre dernière séance du Conseil général de cette législature 2017-2021. Cette législature a été intense puisque plus de 125 messages y ont été présentés. Le Conseil communal a souhaité tenir régulièrement informé le Conseil général de l'évolution de ces messages lors de chaque séance. Pour cette dernière séance de la législature, nous tenons à communiquer l'état d'avancement des messages encore ouverts, respectivement qui n'ont pas fait l'objet d'une communication lors de séances précédentes :

- **Message 17 concernant l'attribution au Conseil communal d'une délégation de compétence sur investissement de CHF 300'000.00 TTC pour des études diverses non-planifiables :** les études suivantes ont été adjudgées en fin d'année dernière : CHF 5'400.00 à un architecte de la place et

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

CHF 3'200.00 à un ingénieur de la place pour une étude de faisabilité pour aménager des locaux pour les archives communales dans une aile inutilisée du Monastère des Dominicaines. Ce message sera bouclé en fin de législature avec un solde positif de plus de CHF 50'000.00 ;

- **Message 26 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement pour l'achat des parcelles RF 2944, 2952, 2943, 2941, 2219 d'Estavayer (secteur Estavayer-le-Lac) d'une surface totale de 145'044 m2 au prix de CHF 41.36 le m2** : un pacte d'emption a été signé le 3 octobre 2017 avec feu M. Henri Pillonel pour l'achat de ces parcelles. Ce pacte d'emption a été conclu pour une durée de 10 ans. Il pourra être exercé en cas de légalisation des terrains, actuellement en zone agricole, en zone à bâtir pour y établir une zone sportive. Comme vous le savez, le projet de zone sportive régionale a évolué en projet de réseau sportif multisite et un projet est en cours à cet endroit pour y aménager des terrains de football. Seuls les terrains nécessaires à l'aménagement de ces infrastructures feront l'objet de la mise en zone et donc de l'exercice du pacte d'emption ;
- **Message 30 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 5'800'000.00 pour l'achat de la parcelle RF 3215 de Lully d'une surface totale de 50'952 m2** : un contrat de vente avec une société privée a été signé le 11 avril 2018 pour l'achat de ces terrains. La Commune dispose d'un droit d'emption de 10 ans pour cet achat qui pourra intervenir uniquement après la légalisation des terrains concernés, actuellement en zone agricole, en zone industrielle. La modification des limites territoriales avec la Commune de Lully (message n°124) devrait faciliter cette mise en zone ;
- **Message 31 concernant l'octroi d'un crédit de CHF 840'000.00 TTC pour la mise en place d'un projet Valtraloc à Font et pour un complément à l'assainissement des réseaux d'eau potable et d'épuration** : le projet définitif est techniquement établi. La mise à l'enquête est prévue pour le printemps 2021 ;
- **Message 48 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 138'000.00 TTC pour la participation communale à une étude d'agrandissement de la STEP de l'ERES** : l'étude des variantes est terminée. Le rapport décrivant la solution retenue sera terminé en mars 2021 ;
- **Message 51 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 275'000.00 TTC pour l'installation de containers enterrés et de poubelles, ainsi que divers travaux d'installation de compacteurs, dans les diverses localités de la Commune** : sur les containers prévus dans le message, trois ont été installés à Morens, à La Vounaise et à Montbrelloz. Les démarches sont encore en cours pour Autavaux, Montborget, Les Planches et Franex ;
- **Message 56 concernant l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 120'000.00 TTC pour l'établissement du projet relatif au concept de mobilité du village d'Autavaux** : le dossier d'examen préalable a été préavisé favorablement par le Service des ponts et chaussées (SPC) en août 2020. Le dossier définitif a été finalisé en octobre 2020, le traitement des conventions est en cours. La mise à l'enquête aura lieu avant l'été 2021. Un message sera présenté à l'automne 2021 pour le financement des travaux qui devraient être réalisés en 2022 ;
- **Message 58 concernant l'octroi d'un crédit de CHF 335'000.00 TTC pour les compléments d'étude de la révision du Plan d'aménagement local** : le message porte sur les études liées au Plan d'aménagement local pour le secteur d'Estavayer-le-Lac. Le message couvre les frais de cette longue étude jusqu'à l'adoption du PAL qui est prévue dans le courant de cette année ;
- **Message 62 concernant l'octroi d'un crédit-cadre d'investissement de CHF 540'000.00 TTC pour des travaux non-planifiables de déplacements de conduites d'eau potable (EP) et de canalisations d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) pour la présente législature** : environ 23 % de ce budget a été utilisé à fin 2020, soit environ CHF 126'000.00, pour différents travaux liés à des déplacements de conduites non-planifiables ;
- **Message 67 concernant une demande d'un crédit d'investissement de CHF 482'200.00 TTC pour l'assainissement du bassin de natation et des plages de la piscine du Stavia** : les travaux sont planifiés en été 2021 pour une durée d'environ 4 mois ;

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

- **Message 73 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 130'000.00 TTC pour l'assainissement de la ciblerie et de la butte de tir de l'ancien stand de tir de Vuissens :** l'exécution de cet assainissement est terminée. La demande de subvention est en cours ;
- **Message 75 concernant l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 73'000.00 TTC pour les plans d'aménagements locaux de Morens et de Rueyres-les-Prés :** le Service du territoire a planifié l'envoi de l'examen préalable au Canton durant le premier trimestre de l'année 2021. La mise à l'enquête du PAL de Rueyres-les-Prés est prévue dans le courant du premier semestre 2021 ;
- **Message 76 concernant l'octroi d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 76'000.00 TTC pour la mise en place d'aménagements sur la route cantonale traversant les villages de La Vounaise et de Murist :** l'étude a été dissociée en deux parties, La Vounaise d'une part, Murist d'autre part. Le projet préalable de La Vounaise est en cours d'examen par le SPC depuis le 26 juin 2020, le projet préalable de Murist est en cours de finalisation. Les dossiers définitifs devraient être mis à l'enquête au deuxième semestre 2021. Un message sera présenté début 2022 pour le financement des travaux qui devraient être réalisés courant 2022 ;
- **Message 78 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'809'000.00 TTC en vue de l'assainissement des luminaires qui ne sont pas encore équipés d'une technologie LED sur l'ensemble du territoire communal :** les travaux de remplacement des éclairages dans les villages seront achevés fin février 2021, ceux de la Ville d'Estavayer-le-Lac d'ici fin avril ;
- **Message 82 concernant l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 185'000.00 pour la réalisation de l'avant-projet et du projet de développement d'une attraction culturelle et touristique :** l'entreprise Thematis, mandatée pour ce travail, a remis au Conseil communal son avant-projet en automne 2020. La phase de projet est en cours avec la création d'un scénario pour chaque lieu retenu du parcours en ville et le chiffrage détaillé de l'attraction dans son ensemble (parcours et espace de jeux). Le rendu du projet se fera mi 2021 ;
- **Message 87 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 202'000.00 TTC pour la prolongation d'un trottoir le long de la Route de la Chavane à Rueyres-les-Prés :** le dossier d'examen préalable a été préavisé favorablement par le SPC en février 2020. Le dossier définitif a été mis à l'enquête en novembre 2020 et transmis au SPC pour approbation le 23 décembre 2020. Les travaux devraient avoir lieu à l'été 2021 ;
- **Message 88 concernant l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 70'000.00 TTC pour une étude relative à la sécurité des différents utilisateurs des routes communales :** les résultats de l'étude sont parvenus en décembre 2020. L'analyse des conclusions est en cours pour une correction progressive des déficits constatés ;
- **Message 90 concernant l'octroi d'un crédit-cadre d'investissement de CHF 500'000.00 TTC pour des études et des travaux de renforcement des falaises et des murs d'enceinte propriétés de la Commune :** les études établissant la liste hiérarchisée des murs et falaises nécessitant surveillance ou intervention ont été réalisées. Les études concernant le mouvement et les travaux à entreprendre pour le mur de soutènement de la Place de Moudon ont été réalisées, les travaux vont suivre au printemps 2021. Quelques interventions ponctuelles ont été réalisées. Les travaux de confortement d'un glissement de terrain près du château ont été réalisés ;
- **Message 93 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 784'000.00 TTC pour l'aménagement d'un bassin de rétention et le remplacement de canalisations d'eaux claires et d'eaux usées à Murist :** le permis de construire a été obtenu le 1^{er} décembre 2020. Les travaux devraient commencer au printemps 2021 ;
- **Message 103 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 66'000.00 TTC pour le remplacement d'une conduite d'eau potable à la Place Saint-Claude, à Estavayer-le-Lac :** le permis de construire a été obtenu le 4 janvier 2021. Les travaux devraient commencer au printemps 2021 ;

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

- **Message 104 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 115'000.00 TTC pour la création d'un bouclage du réseau d'eau potable dans le quartier du Bégu à Font** : le permis de construire a été obtenu le 15 décembre 2020. Les travaux devraient commencer au printemps 2021 ;
- **Message 105 concernant l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 246'000.00 TTC pour le réaménagement de la Rue du Musée, de l'Impasse des Jardins et de la Ruelle de la Fausse-Porte** : le cahier des charges de l'urbaniste a été réalisé en 2020. L'étude d'urbanisme va débuter en 2021 ;
- **Message 106 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 639'000.00 TTC pour l'assainissement des anciens stands de tir de Font et d'Estavayer-le-Lac, ainsi que pour la participation financière à la pose de récupérateurs de balles pour les stands de Forel, Bussy et Lully** : la situation globale vis-à-vis des assainissements des stands de tirs est la suivante : stand de Vuissens - assaini dans le cadre du message n°73 ; stand de Murist - après investigation, il n'y a pas d'assainissement à réaliser ; stand de Rueyres-les-Prés – après investigation, il n'y a pas d'assainissement à réaliser ; stand d'Estavayer-le-Lac « au pied de la tour de tir de la Place de Moudon » - après investigation, il n'y a pas d'assainissement à réaliser ; stand de Lully - pilotage par la Commune de Lully et participation de la Commune d'Estavayer ; stand d'Estavayer-le-Lac « vers les Cibles » - un assainissement est nécessaire suite à un glissement de terrain, de concert avec les services de l'Etat. L'assainissement sera réalisé ultérieurement ; stand de Font - l'assainissement s'est terminé en janvier 2021 ; stand de Bussy - l'assainissement et la pose de récupérateurs de balles sont nécessaires. Le dossier va être mis à l'enquête en février 2021 et les travaux seront exécutés avant l'été 2021 ; stand de Forel - l'assainissement sera réalisé ultérieurement, des big-bags (récupérateurs de balles) vont être posés prochainement ;
- **Messages 107 concernant l'adoption du Règlement de la Commune d'Estavayer sur le droit de cité communal** : le Règlement a été envoyé aux services de l'Etat pour validation. Il entrera en vigueur dès son approbation par le Conseiller d'Etat responsable ;
- **Message 108 concernant l'octroi d'une délégation de compétence pour la mise à disposition d'un terrain d'environ 7'500 m², sur la parcelle RF 3234, dans les « Bois de la Faye » sur le territoire de Lully, sous forme d'un droit distinct et permanent (DDP) d'une durée de 50 ans, au prix annuel de CHF 0.05/m² pour la construction d'un hangar à copeaux** : un DDP a été signé avec la Corporation forestière en date du 22 septembre 2020 et les travaux de construction du hangar sont en cours ;
- **Message 109 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 250'000.00 TTC pour les travaux de transformation et d'agrandissement des locaux des Services du territoire et de l'environnement, Grenette-Bastians 1** : les travaux ont été effectués en automne 2020, à la grande satisfaction des collaborateurs des Services du territoire et de l'environnement qui disposent de meilleures conditions de travail ;
- **Message 110 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 128'500.00 TTC pour le remplacement des fenêtres et des travaux d'assainissement de la Chapelle de Morens** : le dossier est en cours. Nous sommes dans l'attente de la validation du Service des biens culturels pour le remplacement des fenêtres ;
- **Message 111 concernant l'octroi d'une autorisation au Conseil communal pour la mise à disposition d'un terrain de 3'357 m², sur la parcelle RF 4397, en zone d'activité « Plein Sud », sous forme d'un droit distinct et permanent (DDP), avec un avantage financier de CHF 39'948.00** : le DDP en question n'a pas encore été signé à ce jour, le projet ayant pris du retard en lien avec l'obtention du permis de construire ;
- **Message 112 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 94'500.00 TTC pour le remplacement de l'éclairage des terrains de tennis à Estavayer-le-Lac et du terrain de skater-hockey à Bussy** : les travaux sont terminés et nous sommes en attente de la certification pour l'éclairage du tennis ;

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

- **Message 114 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 521'000.00 TTC pour la participation communale au remplacement de l'installation Couple Chaleur Force (CCF) de la STEP de l'ERES :** l'appel d'offres de fournitures est prévu au printemps 2021 pour un début à l'automne 2021 ;
- **Message 116 concernant l'octroi d'un crédit de CHF 370'000.00 TTC pour les études liées à la construction de trois terrains de foot au lieu-dit « La Maladeire » :** les études sont en cours. Un COPIL regroupant les différents dicastères touchés par ce projet a été mis sur pied et a siégé à quatre reprises. Un COTECH, constitué par le Service du territoire, le Secteur des sports et les mandataires, suit ce projet complexe qui touche aussi bien le Plan directeur cantonal que le Plan d'aménagement local. Ce processus implique une bonne coordination des procédures car l'adaptation de la planification et le projet de détail des terrains de foot doivent être mis à l'enquête de manière simultanée ;
- **Message 117 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 253'000.00 TTC pour le bouclage du réseau d'eau potable du village de Rueyres-les-Prés au réseau du GRAC :** le dossier de mise à l'enquête est en cours de préparation. Les travaux sous la direction du GRAC sont prévus pour 2021 ;
- **Message 121 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 85'000.00 TTC pour l'équipement du hameau « Les Pèles », village de Bussy, en système séparatif :** l'étude est terminée, la mise à l'enquête aura lieu au printemps 2021. Les travaux devraient avoir lieu à l'automne 2021 ;
- **Message 123 concernant l'adoption du Règlement du personnel communal :** à l'issue du délai référendaire, le Règlement tel qu'approuvé par le Conseil général a été envoyé à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, pour approbation ;
- **Message 124 concernant la modification des limites communales et autorisation de financement à hauteur de CHF 2'914'000.00 pour la mise en zone des parcelles RF 3210 à 3215 (Lully) :** ce projet a passé la rampe politique lors de l'acceptation du message par le Conseil général d'Estavayer et par l'Assemblée communale de Lully. Techniquement, une convention entre les deux Communes est en cours de finalisation. Une fois cette dernière validée par les deux Conseils communaux, un plan-convention sera transmis dans le premier trimestre de cette année au Canton pour approbation.

M. le Président donne la parole au Conseil communal.

M. Eric Chassot, Syndic, communique :

Dernière séance du Conseil général de la législature 2017-2021

Nous vivons la dernière séance du Conseil général de cette législature 2017-2021. Vous avez reçu, avec la convocation à cette séance, la communication n°74 concernant le suivi des messages votés. Il s'agit d'un état de situation en cette fin de législature de plusieurs projets en cours. Compte tenu de sa longueur, il a semblé préférable au Conseil communal de vous la faire parvenir à l'avance mais nous restons à disposition lors des « Divers » pour répondre à vos éventuelles questions.

Cette dernière séance a un ordre du jour chargé avec 11 messages. Nous vous rassurons, l'objectif n'est pas de vous faire prendre des décisions à la hâte avant la fin de la législature. Au contraire, le but est de profiter de votre connaissance et de votre expérience pour soumettre à votre sentence des projets que nous considérons comme aboutis. La prochaine séance du Conseil général étant agendée au 27 mai 2021, une prise de décision aujourd'hui permettra d'aller de l'avant au cours de ces prochains mois avec les dossiers présentés.

Et finalement, compte tenu des circonstances, cet ordre du jour chargé n'aura au moins pas l'inconvénient d'empiéter sur l'apéritif que nous aurions été heureux de partager avec vous pour marquer le coup à l'occasion de cette fin de législature.

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

En effet, quelle que soit l'issue de vos votes de ce jour, nous pensons qu'il aurait été légitime de célébrer comme il se doit cette fin de législature. S'il est important de savoir faire preuve d'autocritique et de voir tout ce qu'il reste à faire, il est aussi positif, sans basculer dans l'autosatisfaction, de reconnaître le chemin parcouru. Beaucoup de dossiers ont abouti et beaucoup de travail a été accompli au cours de ces dernières années.

Le Conseil communal tient à vous remercier pour votre participation active au sein des commissions et en séances plénières, pour le bon climat qui a régné pendant les séances et pour la confiance que vous nous avez témoignée, dans la grande majorité des cas.

M. Samuel Ménétreay, Conseiller communal, communique :

Soutien au commerce local – Projets en cours et à venir

Lors de sa séance du 23 juin 2020, après un débat nourri, le Conseil général acceptait le message n°115 concernant l'octroi d'une autorisation de dépense de CHF 260'000.00 pour différentes actions de relance économique et touristique suite au COVID-19. Ce message prévoyait notamment la création d'un poste de Chargé-e de mission – Délégué-e au commerce local. Le poste a été mis au concours à la fin de l'été dernier et le choix du Conseil communal s'est porté sur Mme Yaëlle Heubi, qui est entrée en fonction en novembre dernier.

Mme Heubi s'est rapidement mise au travail en allant sur le terrain à la rencontre des commerçants pour connaître leurs besoins et leurs préoccupations. Elle a aussi rencontré à plusieurs reprises la SCAVE, qui est l'interlocuteur privilégié de la Commune et contacté plusieurs producteurs locaux. Avec le soutien du Conseil communal, les projets suivants sont actuellement réalisés et/ou en cours :

- Création de pages sur notre site internet qui recensent les commerces et les restaurants du centre-ville et qui présentent les offres de take-away, respectivement de click & collect proposées ;
- Recensement des surfaces commerciales vides et contacts avec les gérances pour aider à leur location ;
- Rédaction d'une lettre d'informations envoyée dernièrement à tous les commerçants pour leur communiquer les projets en cours et la volonté de créer avec eux une interface d'échanges deux fois par année, quand les réunions seront à nouveau possibles. Dans cette attente, l'avis des commerçants est demandé via un sondage en ligne ;
- Proposition soumise au Conseil général ce soir de mettre en place une action Kariyon pour Estavayer. Cette action a pour but, non seulement de contribuer à la relance économique du commerce local suite aux fermetures actuelles mais aussi de faire connaître à un maximum de clients nos commerces locaux. Dans un deuxième temps, une réflexion sera faite pour la mise en place d'un système de fidélisation ;
- Mise en place d'un marché hebdomadaire, chaque mercredi de 16h00 à 19h00 sur la Place de l'Eglise. La première édition aura lieu le mercredi 7 avril 2021 et nous avons déjà plusieurs stands qui ont confirmé leur venue.

3. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 495'000.00 TTC POUR L'ACHAT D'UNE NOUVELLE PATINOIRE MOBILE DE 800 M2 - MESSAGE NO 125

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

M. Nicolas Giacomotti, rapporteur de la Commission de la zone sportive, relève, comme déjà mentionné dans le message du Conseil communal ainsi que dans son rapport, que la patinoire actuelle est une des rares activités proposées à la population l'hiver et ce service est très apprécié. La structure actuelle arrive en fin de vie et sa capacité ne satisfait plus la demande. Il n'est donc pas logique d'investir dans l'entretien-rénovation d'une surface âgée de plus de 15 ans inadaptée aux besoins. Le crédit d'investissement de CHF 495'000.00 TTC peut freiner certains, toutefois il est impératif de comprendre qu'il ne s'agit pas ici uniquement d'un agrandissement de la surface de glace mais également d'une qualité plus robuste. Ce crédit comprend notamment une structure robuste de patinoire, une surfaceuse, les équipements mobiles liés à la glace, des containers, buvette (ces derniers ont une grande durée de vie), etc. L'ensemble de ces investissements sont faits pour durer et cette infrastructure aura l'avantage d'être protégée par un toit. A titre d'exemple, le Club de inline hockey d'Estavayer-le-Lac a acquis un équipement comparable (structures, bandes, containers) il y a plus de 20 ans. Sans être protégée par un toit, l'infrastructure est encore aujourd'hui en bon état. Les charges annuelles liées à la patinoire actuelle sont d'environ CHF 85'000.00 par année selon le budget 2021. A noter que ces charges n'ont cessé d'augmenter au fil des années d'exploitation. En acceptant ce message, les charges seront fixes et augmenteront certes d'environ 25% mais l'infrastructure sera agrandie de 70% et les activités possibles sur cette surface seront bien différentes. On pense notamment à la pratique du patinage artistique ou du hockey sur glace. Finalement, en plus d'avoir l'opportunité d'acquérir un modèle d'occasion, le premier projet public-privé est le grand plus de ce message. La Pati SA se doit de mettre en valeur ce projet pour en faire une carte de visite et la Commune et ses habitants en profiteront. Toute la Commission souhaite encore remercier l'ensemble des collaborateurs communaux qui ont travaillé de près ou de loin sur ce projet et un merci particulier à M. Julien Roy pour son travail. La Commission de la zone sportive encourage le Conseil général, à l'unanimité, d'accepter ce message.

M. Conrad Castaldi, au nom de la Commission financière (Cofin), relève que cette dernière s'est penchée sur ce message à deux reprises en date des 9 et 16 février. Ce point a suscité un débat important, non pas sur le besoin d'une telle installation, mais sur son financement. Pour rappel, la Commission n'a pas pour but de se positionner sur la nécessité d'un investissement, mais sur la possibilité de le financer. Cette patinoire est un sujet très émotionnel car il touche les enfants, les loisirs et une activité sportive que l'on cherche à développer sur le territoire communal. Elle est importante pour la période hivernale et pourrait, si elle est plus grande, attirer plus d'utilisateurs. Il ne va pas entrer dans les détails à la vue du rapport de la Commission de la zone sportive. Les membres de la Cofin sont conscients de l'importance d'une telle installation, mais comme dit, cette Commission a comme rôle d'être le gardien des finances et de veiller au grain. C'est à plusieurs reprises que la Cofin a tiré la sonnette d'alarme auprès de cette assemblée lors des comptes, budgets et messages divers. Pour la Cofin, ce sera ce soir la dernière fois sous cette composition qu'elle formule son inquiétude pour l'avenir financier communal. Pour preuve, voici quelques indicateurs-clés tirés de la situation financière communale établie par le Service des communes. Certes, ces chiffres sont basés sur des données passées, néanmoins ils donnent actuellement la meilleure approximation de la capacité d'investissement. En observant les années de 2015 à 2019, beaucoup de ratios ont viré à l'orange, voire au rouge. En employant le barème du Service des communes, la Cofin relève que :

- Le degré d'autofinancement est considéré comme « problématique » ;
- La capacité d'autofinancement tend dangereusement vers « faible » ;
- La dette brute par rapport aux revenus n'est plus qu'à quelques points pour être appelée de « mauvaise ».

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

Et pour finir,

- L'endettement par habitant qui se classe dans les derniers 10% des communes fribourgeoises.

Il faut se rendre à l'évidence ; les finances ne sont pas au meilleur de leur forme, malgré des rentrées exceptionnelles pour le secteur Prillaz qui comblent temporairement les déficits. Si on ne veut pas passer par une augmentation du taux d'imposition, il est grand temps de prioriser les investissements et de séparer le nécessaire du souhaitable. Pour revenir sur le message de ce soir, en plus de l'investissement initial de CHF 495'000.00, il y a d'autres chiffres inquiétants également dans ce message, c'est le budget de fonctionnement. Il se monte à plus de CHF 300'000.00, ce qui veut dire, qu'en déduisant les CHF 132'000.00 du forfait communal et du sponsoring, il restera à trouver environ CH 170'000.00 à l'exploitant pour équilibrer ses comptes. En faisant un calcul rapide, cela fait plus de CHF 1'000.00 par jour sur cinq mois d'exploitation possible avec comme apports les entrées adultes, les boissons, fondues, raclettes et autres locations. Il est clair que le risque financier est pris par La Pati SA. En l'occurrence, c'est une vitrine pour ses ventes futures, même si cela semble cher payé. En cas d'échec ou s'il y a rupture du partenariat avant la fin des dix ans admis pour l'amortissement, la Cofin craint de devoir reprendre ces installations et l'exploitation à charge communale dans le futur. Les comptes devront également absorber une charge annuelle supplémentaire de CHF 97'000.00 pour 2021. Elle sera composée de CHF 47'000.00 pour le fonctionnement et de CHF 49'500.00 pour l'amortissement. Cette charge est déjà prévue au budget 2021, qui, il le rappelle, est déficitaire de 2,2 mio. Par la suite, l'augmentation passera dès 2022 à CHF 82'000.00 pour les quatre années suivantes. Pour clore son rapport, M. Castaldi informe que la Commission financière, après de longs débats et pour les raisons invoquées, donne un préavis négatif, à la majorité, pour l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 495'000 TTC pour l'achat d'une patinoire mobile de 800m2.

Mme Marlis Schwarzentrub, rapporteur du Conseil communal, souligne que beaucoup de choses ont déjà été dites mais elle se permet tout de même de revenir sur quelques paroles. Le Conseil communal a écouté la Commission financière, c'est pourquoi le message présenté ce soir est pour le remplacement de la patinoire et non l'acquisition d'un nouvel objet. Une patinoire qui se veut être à la taille de la Commune ; elle remplace une installation qui est en bout de course, qui ne correspond plus aux besoins. Voici quelques informations :

- C'est une patinoire de 20x40 et non une toute grande de 30x60, elle est adaptée aux besoins actuels ;
- C'est une patinoire d'occasion, elle a trois ans ;
- Un partenariat public-privé a été trouvé ;
- Un sponsor qui s'est engagé sur cinq ans a été trouvé ; il versera CHF 15'000.00 par an, ce qui permettra d'offrir la gratuité à tous les enfants en dessous de 16 ans.

Si aujourd'hui cet objet devait être refusé, pourquoi accepter un tel crédit dans quelques années ? La patinoire d'occasion ne sera plus là, le partenaire ne sera plus là, le sponsor pourrait ne plus être aussi généreux, l'engouement pour ce sport ne sera plus présent. Cela veut dire que la Commune n'aura plus de patinoire. La patinoire est une infrastructure qui amène une animation et une possibilité de se divertir pendant l'hiver ; de nombreuses familles ne partent pas au ski ou ailleurs en vacances, donc c'est une possibilité de se divertir à moindres frais. La patinoire est également une pièce du réseau sportif communal et régional. En refusant le message, au lieu de renforcer ce réseau, il s'en trouverait affaibli. L'avantage de ce réseau était que chaque pièce pouvait évoluer individuellement, donc là on se trouve devant une de ces pièces. Pour tout ce qui précède, elle invite le Conseil général à accepter ce message tel que présenté et elle reste à disposition en cas de questions.

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

Mme Christine Duc, au nom du Groupe socialiste, relève qu'Estavayer est une Commune dynamique qui propose de nombreuses activités. Un grand nombre de ces activités se passent durant la saison estivale. Force est de constater qu'en hiver les activités extérieures sont moins nombreuses. Patiner au grand air durant les mois d'hiver est une aubaine pour les enfants qui n'ont pas tous la chance de partir à la montagne pratiquer des sports de neige. Chaque classe de la Commune a l'opportunité de s'y rendre trois fois par hiver pour autant que la météo le permette. Installer une nouvelle patinoire avec un couvert optimisera son utilisation et les élèves n'auront plus à croiser les doigts pour qu'il ne pleuve pas le jour J. Une plus grande patinoire permettra également de concilier hockey et patinage, chose difficile, voire impossible, actuellement. La patinoire actuelle remporte un vif succès depuis maintenant 15 ans mais commence à se sentir à l'étroit au vu de la population croissante. Estavayer est fière d'être la quatrième Commune du Canton, elle mérite qu'on lui donne les moyens de ses ambitions. Pour sa jeunesse et pour encourager les activités extérieures et conviviales, le Groupe socialiste approuve à sa grande majorité ce projet de nouvelle patinoire.

M. Nicolas Schmutz, au nom du Groupe PLR, souligne que la patinoire tient une place très importante dans la Commune pour les enfants. Combien d'enfants n'auraient pas la possibilité d'apprendre les bases du patinage sans cette infrastructure ? On est un Canton et un pays de glace. Il faut impérativement la maintenir. Le projet proposé permet également d'étendre les bénéficiaires et de toucher un plus grand nombre de personnes avec, notamment la pratique correcte du hockey sur glace, du patinage artistique et la création d'événements. Refuser ce message signifierait l'abandon à court terme de cette offre sportive et touristique. Les installations actuelles sont en fin de vie. L'opportunité présentée est une aubaine à saisir qui ne se représentera probablement pas. Ce projet est novateur sur plusieurs points :

- La surface de glace est en devenir ;
- Aucune infrastructure similaire n'existe dans la région. Elle constituera un atout indéniable pour la Commune ;
- Des sponsors sont prêts à soutenir et croient en ce projet ;
- Le partenariat public-privé est une première pour la Commune mais il s'agit d'un concept qui prend de plus en plus de place et qui sera indispensable dans le futur pour développer la Commune. La patinoire constituera un excellent test à petite échelle.

Il revient sur ces deux derniers points (les sponsors et le partenariat). Quelle image et quel signal donnerait-on à ces gens qui font confiance au Conseil général et aux futurs investisseurs potentiels ? Il ne faut pas refroidir leurs intérêts et ne fermer aucune porte ! L'entreprise La Pati SA est convaincue par ce projet et semble clairement être la plus sûre entité possible actuellement pour ce partenariat. Il faut lui faire confiance. Cette nouvelle patinoire améliorera également une activité et une offre hivernales, lesquelles ne sont pas légion durant cette période. Ceci est une étape importante et significative du développement du réseau sportif communal. Il ne faut pas laisser passer cette opportunité. Le Groupe PLR encourage le Conseil général à soutenir ce projet et à l'accepter.

M. Romain Lambert, au nom du Groupe UDC, est conscient de l'état actuel de la patinoire ainsi que de l'opportunité qui est faite d'acquérir cette patinoire d'occasion telle que proposée dans ce message. Cependant, comme cela a été relevé à plusieurs reprises dans les séances du Conseil général la situation financière de la Commune demande de prioriser les investissements. La Commission financière a également relevé cet état de fait, entre autres, lors de la séance du budget de décembre dernier. Le budget 2021 de la Commune prévoit près de 30 mio d'investissements. Ce même budget, accepté par le Conseil général, prévoit un manque à gagner de près de 2 mio pour le même exercice. Le Groupe UDC ne s'oppose pas à l'acquisition d'une patinoire. Cependant, il est persuadé qu'au vu de la situation financière communale, le moment n'est pas opportun pour un tel achat. Il est en effet temps de prioriser les dépenses afin de stabiliser l'état des finances. Il comprend bien que les contribuables ou encore les

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

responsables des écoles apprécient de pouvoir utiliser les moyens de divertissements mis à disposition de la collectivité. Cependant, il doute que ces mêmes contribuables, dont il fait partie, soient prêts à accepter que le taux d'imposition prenne l'ascenseur afin de pouvoir assurer le financement d'installations qui ne sont pas de première priorité. Pour mémoire, il rappelle que le budget 2021 ne prend pas en compte les dépenses importantes qui immanquablement vont arriver. Par dépenses importantes, il pense à la reprise du port de plaisance, à la problématique de l'Hôtel du Lac ou au futur Sacré-Cœur par exemple. Le Groupe UDC demande donc de prendre en compte ces arguments lors du vote de ce message.

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, informe que, lors de sa séance d'hier soir, ce dernier a accueilli favorablement ce message. Il est :

- pour soutenir les activités sportives en général que propose cette infrastructure ;
- pour offrir cette prestation aux enfants et élèves de la Commune ;
- très satisfait du partenariat public-privé présenté dans ce message ;
- persuadé que l'emplacement n'est pas l'élément déterminant dans ce message. La patinoire étant mobile, on aura tout loisir de définir chaque année un autre emplacement si nécessaire.

Le Groupe pense également que la Commune d'Estavayer doit proposer cette prestation durant la saison hivernale afin de dynamiser la ville. Il faut saisir cette opportunité maintenant. Le Groupe Vernay demande d'approuver ce crédit d'investissement.

Mme Rose-Marie Rodriguez, Conseillère générale, soutient cet investissement pour une nouvelle patinoire. Elle ne va pas répéter tout ce qui a été dit au préalable, mais juste attirer l'attention du Conseil général sur un ou deux points. Il est clair que le souci au sujet des finances communales exprimé par la Cofin et d'autres groupes est plus que légitime. Elle le partage aussi et l'a assez répété ces derniers temps ; elle a été une des rares à refuser le budget 2021. Pourtant, ce soir, elle soutient ce projet pour les raisons suivantes : il n'est pas juste que lorsque la situation devient difficile, ce soit toujours à la culture et au sport d'être écartés en premier. La Commune a besoin de finances saines et elle défend cette idée. Les citoyens d'Estavayer ont certes besoin de routes, éclairages et canalisations, mais aussi d'infrastructures de détente. La patinoire n'est pas indispensable, d'autres investissements acceptés ce soir ou auparavant non plus. On pourrait ajouter avec un brin d'humour : peut-être que le nouveau bureau de Monsieur le Syndic peut attendre et que les locaux pour les Conseillers aussi ? Trêve de plaisanterie ! Il ne s'agit pas ici d'opposer les projets car tous peuvent être considérés comme légitimes et indispensables selon les différents points de vue. La nouvelle patinoire va grever le budget 2022, c'est certain. En conclusion, accepter ce projet et l'augmentation des charges qui va avec, c'est investir pour les loisirs et la santé des enfants, des jeunes et des moins jeunes de la Commune. C'est aussi renforcer par ce jalon la volonté communale de soutenir et créer la zone sportive multisite dont chacun a si souvent rêvé. Elle encourage le Législatif à accepter cet investissement.

M. Dominic Catillaz, au nom du Groupe PDC, pour tous les arguments déjà relevés ce soir, accepte et soutient ce projet de renouvellement de la patinoire. Il est effectivement primordial de conserver les acquis. Si une patinoire existe, on a le droit de la remettre en état, on a le droit de l'entretenir et de la remplacer en profitant d'un projet tel que celui présenté avec du partenariat privé-public afin de trouver des économies et en même temps pouvoir continuer à offrir aux enfants et à tous les utilisateurs cette infrastructure. Car non seulement il s'agit d'un renouvellement mais également d'une augmentation de la surface de glace ce qui engendrera plus de retombées, peut-être pas forcément économiques mais au niveau régional. Le projet de réseau sportif multisite a été aussi nommé régional. Il est dès lors important que le premier projet relatif à ce réseau soit soutenu pour montrer le désir d'aller de l'avant dans ce

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

domaine. Il faut bien sûr tenir compte que cela a un certain coût ; là il rejoint la Cofin, il va falloir prioriser. Il faudra le faire sur des choses qui n'existent pas encore, sur des investissements futurs mais par contre pour tout ce qui est acquis, ce serait vraiment un pas en arrière de ne pas entretenir les infrastructures communales.

M. Jean-Marc Berset, Conseiller général, tient à faire part de sa déception. Il est déçu de lui, déçu de ne pas avoir réussi, lors de la séance du Groupe BMR, à argumenter correctement afin que chaque membre vote favorablement à cet investissement ; il n'a obtenu que la majorité. En prenant la parole ce soir, il espère vraiment être à la hauteur afin que, lors du vote, chaque membre soit convaincu que cet investissement est non seulement nécessaire mais également supportable financièrement. Voici les raisons pour lesquelles il est favorable. L'étude de la Commission de la zone sportive a vraiment tenu compte des besoins et des opportunités. Les besoins : ceux-ci ont été clairement expliqués par le responsable communal des sports. La patinoire actuelle est non seulement trop petite pour faire un travail correct avec les élèves mais elle est également peu fiable quant à son utilisation, que ce soit les jours de trop beau temps avec le soleil qui fait fondre la glace ou de trop mauvais temps, pluie, neige. De plus, une taille supérieure, qui reste malgré tout raisonnable, permettrait de varier la pratique du patinage. La solution de couvrir cette patinoire permettrait de résoudre les soucis de fiabilité. L'opportunité : oui c'est bien une opportunité de pouvoir faire l'acquisition d'une patinoire quasi neuve, seulement trois hivers d'exploitation et ceci avec un rabais de plus de 46%. Le partenariat public-privé proposé apporte non seulement la sécurité quant au fonctionnement de cet outil d'éducation et de loisirs mais également la sécurité financière. Il ne faut pas non plus négliger la part des sponsors privés qui se monte aujourd'hui à CHF 75'000.00. C'est pourquoi il pose la question suivante : Estavayer est la quatrième Commune du Canton de Fribourg, veut-elle se donner les moyens de ses ambitions et a-t-elle les moyens financiers pour offrir à ses élèves et citoyens un outil sportif et de loisirs adapté à la taille de la Commune qui génère un coût supplémentaire de 0,006% du budget ?

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 495'000.00 TTC pour l'achat d'une nouvelle patinoire mobile de 800 m2 est accepté par 50 oui, 7 non et 1 abstention.

4. ADOPTION DU REGLEMENT DES FINANCES (RFIN) DE LA COMMUNE D'ESTAVAYER – MESSAGE NO 126

M. Carlo Bonferroni, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière, lors de ses séances de février, a étudié les conséquences de ce Règlement sur le fonctionnement de la Commune et après une discussion animée et passionnante, elle en arrive à proposer au Conseil général de renvoyer l'approbation de ce Règlement à la séance du Conseil général du mois de mai. La motivation est qu'usuellement en début de législature le Conseil général vote plusieurs délégations de compétences au Conseil communal. Comme ce Règlement fixe définitivement les compétences financières du Conseil communal, la Commission financière trouve déplacé de voter ce Règlement lors de la dernière séance de la législature et préfère laisser cette tâche au futur Conseil général, respectant ainsi autant que faire se peut l'usage.

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, informe que le Règlement présenté ce soir est l'aboutissement d'un long processus. Il a débuté en 2016-2017 par les démarches du Gouvernement pour établir la nouvelle Loi sur les finances communales car jusqu'à maintenant ce domaine était régi par la Loi sur les communes. Cette nouvelle Loi sur les finances communales a pour objectif d'expurger tout ce qui est financier de la Loi sur les communes. Cette Loi a été approuvée en 2018 par le Grand Conseil, en 2019 par le Conseil d'Etat (Ordonnance) et ensuite le Conseil communal s'est attelé à l'élaboration du Règlement soumis ce soir. Il y a eu plusieurs allers-retours avec le Service des communes partant du fait que ce Règlement est basé sur un règlement-type proposé par le Canton. Ce Règlement est soumis ce soir car il permettra d'avoir des compétences immédiates sans passer à chaque fois par un message à soumettre au Conseil général, notamment pour l'acquisition ou la vente de biens immobiliers en dessous de CHF 300'000.00 ce qui permettra de ne pas rater des occasions. Au niveau du budget communal, le Conseil communal entend démarrer son élaboration beaucoup plus tôt en avril-mai et pour ce faire il faut qu'il connaisse la limite d'activation par exemple. C'est pour ces éléments que ce Règlement est présenté ce soir : la longueur du processus, le travail réalisé. Une présentation de ce travail a été faite à la Cofin le 1^{er} décembre dernier ; cette dernière a semblé satisfaite de ce document même si un peu complexe à comprendre et M. Aegerter est dès lors un peu surpris de la proposition de renvoi faite ce soir par cette Commission.

Etant donné qu'une demande de renvoi a été déposée, **M. le Président** prie les intervenants de réagir uniquement sur la demande de renvoi et non d'entrer dans les détails du message présenté.

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, informe que ce Groupe soutient l'entrée en matière concernant le Règlement des finances de la Commune d'Estavayer. Il n'adhère pas à l'idée de reporter ce Règlement aux prochains élus. Il soutient plutôt la mise sur pied de bases solides pour l'élaboration du budget 2022 en acceptant ce Règlement. C'est le travail d'une législature et il ne souhaite pas rouvrir les discussions. Par contre, il est ouvert à débattre ce soir des éventuelles demandes de modifications de la limite d'activation des investissements ou des seuils de dépenses.

Mme Rose-Marie Rodriguez, au nom du Groupe socialiste, soutient la position des membres de la Commission financière et le renvoi du Règlement communal sur les finances à une prochaine séance du Conseil général. Comme elle, le Groupe pense que ce Règlement mérite de s'y attarder plus longuement et de laisser le temps aux nouveaux Conseil communal et Conseil général de bien s'en imprégner. Ce Règlement n'est pas anodin, il aura des effets à long terme : il augmente notamment les prérogatives du Conseil communal, et ne rendra pas forcément plus aisée la lecture des finances communales. Dans ce projet, le Conseil communal est allé plus d'une fois à la limite haute d'une fourchette, dépassant ainsi notamment dans certaines attributions les recommandations du Canton, par exemple à l'art. 6 al. 1 (au sujet des dépenses nouvelles, le Canton recommande CHF 10'000.00 pour une ville de la taille d'Estavayer, et là on propose CHF 50'000.00). Un autre exemple est celui de l'art. 9 au sujet des crédits supplémentaires et là elle aura besoin d'une explication. Si l'annexe A1-3 de l'Ordonnance sur les finances communales limite le seuil de compétence à 10%, comment le Conseil général peut-il accepter que le nouveau Règlement le fixe à 20% ? Il est clair que ce Règlement est nécessaire, mais il n'y a aucune urgence et elle répète qu'il mérite qu'on lui consacre plus de temps. Toutefois, si le renvoi de cet objet est refusé, le Groupe socialiste entrera en matière mais déposera un amendement pour modifier les seuils de l'art. 12.

M. Steve Pillonel relève que sur ce sujet le Groupe indépendant est unanime et l'ensemble de ses membres soutiennent la proposition de la Cofin.

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, insiste sur un point relevé par M. Aegerter. Vu la rigueur budgétaire demandée systématiquement par la Cofin avec raison, le Conseil communal a décidé de modifier sa manière de faire dans l'élaboration du budget et de commencer ce travail en avril-mai dès que le nouveau Conseil communal sera en place, par dicastère, afin de ne pas être pris par le temps comme ce fut le cas ces dernières années lorsque ce document était élaboré après les vacances d'été. Vu les montants importants, les questionnements à se poser sur ces derniers, il faut du temps. Pour pouvoir commencer le budget 2022 avec des règles connues, il est nécessaire d'avoir ce Règlement. En cas de renvoi, il ne sera pas approuvé avant mai et un mois aura été perdu. Il demande dès lors au Législatif d'entrer en matière, de discuter, de faire d'éventuelles modifications nécessaires mais il faut absolument donner rapidement au Conseil communal cet outil de travail afin qu'il puisse débiter le budget 2022 avec des règles connues.

M. Dominic Catillaz, au nom du Groupe PDC, relève toutes les informations données par le Conseil communal. Des renseignements ont été pris au Canton, il y a dès lors une base légale qui ne pourra pas être changée sur grand-chose. Tout un travail a été fait pour l'élaboration du Règlement communal toujours en rapport aux bases légales du Canton. Certains seuils pourraient être discutés mais ce n'est pas un renvoi qui semble opportun. Il est plus simple d'entrer en matière, éventuellement de demander des amendements pour corriger certains points mais il faut donner au Conseil communal la possibilité de travailler avec un document approuvé afin de pouvoir mettre en place rapidement le budget 2022. Dès lors, le Groupe PDC soutient l'entrée en matière sur ce message.

M. Marco Bezzola, au nom du Groupe PLR, est également favorable à cette entrée en matière. Il s'agit d'aller de l'avant compte tenu du travail déjà fourni jusqu'à maintenant et le peu de marge de manœuvre existant sur un tel Règlement basé sur un règlement-type du Canton. Il faut entrer en matière et discuter ensuite des éventuels points à modifier.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, la demande de renvoi du Règlement des finances de la Commune d'Estavayer est refusée par 39 non, 18 oui et 1 abstention.

M. Carlo Bonferroni, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière, lors de ses séances de février, a étudié les conséquences de ce Règlement sur le fonctionnement de la Commune. Elle trouve ce Règlement excellent, car il permet, d'une part, de fluidifier le travail du Conseil communal en lui donnant la possibilité d'agir rapidement dans la gestion courante des affaires et, d'autre part, allège le travail du Conseil général en ne devant pas présenter des messages de financement pour des objets de consommation courante. La Commission financière à l'unanimité recommande au Conseil général d'approuver ce Règlement.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, reste à disposition en cas de questions.

Mme Rose-Marie Rodriguez, au nom du Groupe socialiste, dépose un amendement pour modifier le seuil du référendum facultatif à savoir à l'art. 12. En effet, le seuil de CHF 2'000'000.00 proposé par le Règlement semble totalement disproportionné. Le Groupe comprend la volonté du Conseil communal d'avoir une marge de manœuvre plus vaste ; toutefois il ne peut accepter une telle limitation du droit des citoyens. Pour cela, il propose une solution intermédiaire à CHF 500'000.00, cela permettra ainsi au Conseil communal de travailler plus rapidement sans les délais référendaires et aux citoyens de continuer à intervenir si besoin. Il faut savoir qu'actuellement il n'y a pas de seuil au référendum facultatif ; c'est-à-dire que pour chaque investissement décidé, un citoyen pourrait lancer un référendum selon les dispositions légales. Durant les dix dernières années, une seule personne a lancé un tel référendum contre une décision et ce dernier n'a pas abouti. Mais il faut laisser cette liberté aux citoyens. Mme Rodriguez

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

pose ensuite deux questions à l'intention de M. Aegerter. Dans les annexes de l'Ordonnance sur les finances communales, elle a constaté à l'art. 6 al. 1, que le Conseil communal propose par exemple un seuil à CHF 50'000.00 alors que le Canton propose CHF 10'000.00. D'autre part, concernant les crédits supplémentaires, la recommandation du Canton est de 10% et le Conseil communal propose 20%. Pourquoi ces différences ?

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève par rapport au référendum facultatif que quel que soit le montant retenu dans le Règlement, il faudra que 10% des électeurs soutiennent cela afin qu'il puisse aboutir. Il relève que ces chiffres font suite à des allers-retours avec le Service des communes qui a validé ce seuil de CHF 2'000'000.00. Une comparaison a également été faite avec d'autres communes (Bulle, Villars-sur-Glâne : CHF 2'000'000.00 ; Fribourg CHF 10'000'000.00 et Guin CHF 5'000'000.00). Par rapport aux éléments reçus de ces communes, il n'y en a aucune qui soit en dessous de ces CHF 2'000'000.00. Ce sont des chiffres actuels, car bien sûr, ces dernières travaillent aussi leur Règlement. Concernant la question sur l'art. 6, la Commune d'Estavayer s'est également basée sur les chiffres obtenus des autres communes (Bulle et Fribourg : CHF 50'000.00 ; Guin : CHF 100'000.00). Pour le Conseil communal d'Estavayer, ces montants sont tout à fait acceptables. Tout l'esprit du Règlement proposé est d'avoir une marge de manœuvre suffisante sans léser le Conseil général dans ses prérogatives. Les seuils mentionnés ne le sont pas au hasard, ils sont l'aboutissement des contacts avec les autres communes et le Service des communes.

Mme Rose-Marie Rodriguez, Conseillère générale, souligne que son intervention était basée sur les chiffres mentionnés dans l'annexe de l'Ordonnance. Elle n'avait pas connaissance des comparaisons avec d'autres communes. Elle a compris que le Conseil communal a envie, ou besoin, d'une certaine marge de manœuvre. Par contre, elle insiste sur la demande d'abaissement du seuil pour le référendum facultatif. Plus la marge de manœuvre donnée au Conseil communal sera grande, plus elle sera enlevée aux citoyens. Actuellement, le citoyen a besoin d'avoir confiance en ses autorités. Elle demande dès lors de soutenir l'amendement déposé par le Groupe socialiste sur le seuil pour le référendum facultatif.

M. Steve Pillonel, Conseiller général, soutient la proposition du Groupe socialiste par rapport au référendum. Le budget communal est vraiment déficitaire, là on va encore augmenter le seuil pour le référendum facultatif. Les citoyens peuvent ne pas être d'accord en dessous de CHF 2'000'000.00. Ce chiffre est le montant du déficit budgétaire. Le montant de CHF 500'000.00 paraît judicieux. Il permettra par exemple des investissements tels que la patinoire soumise ce soir au vote, ce qui est une bonne chose à son avis mais au-delà cela devient des dépenses importantes. Il faut que les citoyens, qui n'ont peut-être pas eu la chance d'être élus, alors qu'ils l'auraient voulu, puissent s'exprimer, surtout au vu de la situation financière actuelle de la Commune.

M. Cyrille Gassmann, Conseiller général, se demande si les élections sont nécessaires dans quelques semaines. Au vu des propos des deux derniers intervenants, il ne le croit pas. Les Conseillers généraux sont élus pour représenter les citoyens. Une dépense de CHF 2'000'000.00 sera une dépense validée par le Conseil général et non un investissement que le Conseil communal aura fait de son propre chef. Il s'agira d'un investissement que 60 personnes élues auront validé. On propose des lourdeurs administratives qui ralentiront tout un système. Il n'y a plus besoin d'élus, plus besoin de Conseil général, il faut revenir à une Assemblée communale. Il estime superflu de descendre cette limite prévue pour le référendum facultatif.

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

M. François Julmy, Conseiller général, est perplexe ce soir concernant les premières réactions aux messages soumis. Il a de la peine à comprendre la Cofin qui met un frein à un investissement social pour les écoles et les enfants par rapport à la patinoire. Ensuite, la Cofin fait une demande de renvoi sur le Règlement des finances, sujet qu'elle a analysé, qu'elle estime excellent et qu'elle demande au Conseil général d'accepter. Il a le sentiment qu'il y a un climat de non-confiance de cette dernière envers le Conseil communal qu'il ne comprend pas. Il soutient totalement l'avis de M. Gassmann. S'il y a des élus, il faut leur faire confiance. Le Conseil général est là pour donner un cadre, le référendum est possible. Il existe également des commissions qui examinent préalablement certains investissements et les besoins de la population. Il faut dès lors être confiant envers le travail de la Cofin, du Conseil communal, envers les élus actuels et futurs et il encourage vivement le Législatif à approuver ce Règlement tel que soumis ce soir.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, souligne en prolongement de l'intervention de M. Julmy, qu'effectivement ce soir le Conseil communal est relativement attaqué sur les résultats financiers, les indicateurs, le budget est catastrophique, les comptes aussi alors que c'est totalement le contraire. Effectivement le budget est souvent déficitaire car on a tendance à budgétiser les dépenses que l'on a envie de réaliser ; pour les recettes c'est pareil, elles sont basées sur les recettes cantonales qui sont relativement pessimistes et on fait preuve de prudence sur ces estimations. Donc on est plutôt pessimiste avec les recettes et plutôt optimiste sur les capacités communales à réaliser les engagements prévus dans le budget des charges en vue d'assurer des prestations publiques de qualité. On n'y arrive pas toujours ce qui explique le gros décalage entre le budget et les comptes. M. Castaldi a relevé que la Cofin tirait l'alarme au niveau des comptes mais depuis 2018 tous les exercices ont été positifs. Des provisions ont été faites avec le quartier de la Prillaz. A partir de là, M. Aegerter souligne qu'il est extrêmement confiant sur les finances communales. Il est prêt à en discuter avec la Cofin. Il n'a jamais été invité par celle-ci afin de discuter de ces points et tout à coup il y a un vent de catastrophe qui court sur les finances communales. Il se réjouit de la nouvelle législature et espère que la nouvelle Cofin invitera le Conseiller communal en charge, voire le Service des communes, pour discuter de ces fameux indicateurs et discuter sérieusement de la situation financière communale mais aussi du bilan qui est équilibré.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** informe que, suite à l'amendement déposé par le Groupe socialiste, conformément à l'art. 49 du Règlement d'organisation du Conseil général, c'est la proposition du Conseil communal qui sera soumise au vote en premier. En cas de refus, le Conseil général se prononcera sur la modification du Règlement intégrant l'amendement déposé.

Lors du vote, le Règlement des finances de la Commune d'Estavayer tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 46 oui et 12 non.

5. REPRISE DE LA BUVETTE DE MURIST PAR LA COMMUNE D'ESTAVAYER – MESSAGE NO 127

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Francis Duruz, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière s'est réunie les 9 et 16 février. Elle n'a pas de remarque à formuler par rapport aux explications détaillées du message. La Commission a accepté à l'unanimité ce message et propose au Conseil général d'accepter la reprise de la buvette de Murist par la Commune d'Estavayer.

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, informe que ce projet est venu suite à une demande des trois sociétés sportives qui ont fait appel au Conseil communal, dès l'instant où elles avaient des difficultés financières en vue de rembourser le prêt octroyé par l'ancienne Commune de Murist. Dans l'ancienne Commune de Vernay, par exemple, la buvette du foot faisait l'objet d'un emprunt bancaire qui avait été remboursé par celle-ci pour en devenir propriétaire. A Bussy, il y a également une articulation un peu identique, c'est la Commune qui est propriétaire de la buvette. Pour Murist, il y avait eu énormément de bénévolat pour la réalisation de cette buvette. Il semblait délicat au Conseil communal de reprendre cette buvette mais vu que la demande est venue des sociétés, ce dossier a été examiné. Cette reprise permettra d'harmoniser la gestion de telles buvettes sur le territoire de la Commune en tous cas dans le domaine du football. Les relations avec les sociétés seront pratiquement identiques à savoir une convention qui relève du droit du bail avec un propriétaire qui est responsable des entretiens lourds et le locataire qui est responsable des petits entretiens et des locations. Cela permet au Conseil communal d'avoir un seul interlocuteur. A Vernay, c'est le FC, à Bussy, c'est le Comeq (société composée du FC et du Skater hockey) et à Murist ce sera le Skater hockey.

Mme Emilia Vorlet, au nom du Groupe Murist-Vuissens, est favorable à la reprise de ce bâtiment par la Commune afin d'avoir une certaine cohérence sur l'entier de son territoire. Néanmoins, pour la convention à signer avec les sociétés, le Groupe aimerait que lors de l'élaboration d'une telle convention avec n'importe quelle société, il faudra la rendre attentive à assurer un entretien convenable et respectueux, à savoir que les sociétés restent respectueuses envers les infrastructures.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, complète son intervention précédente en relevant qu'il était clair que cette convention avec les sociétés n'allait pas être signée avant la décision du Conseil général sur cette reprise. Un projet de convention (pratiquement identique à celles des buvettes de Vernay et Bussy) a été soumis aux trois clubs de Murist qui l'ont accepté. C'est le Skater hockey qui sera le signataire principal avec la Commune et il y aura ensuite des sous-conventions avec les deux autres clubs concernés (Pétanque et FC) sur lesquelles la Commune aura un droit de regard. Dès lors cette convention sera signée à l'issue du délai référendaire en cas d'acceptation par le Conseil général. Il ne s'agit pas d'un rachat, il n'y aura même pas besoin de soumettre ce transfert devant un notaire car le bien-fonds est déjà propriété communale. C'est un changement au niveau du bilan ; une créance qui se transforme en bâtiment communal.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, la reprise de la buvette de Murist par la Commune d'Estavayer est acceptée à l'unanimité.

6. AVENANT AU REGLEMENT SCOLAIRE DE LA COMMUNE D'ESTAVAYER – MESSAGE NO 128

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Cyrille Gassmann, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a étudié attentivement le message no 128. La lecture du message n'a pas suscité de question particulière. Après discussion, elle recommande à l'unanimité des membres présents d'accepter la modification du Règlement scolaire. A titre personnel et au nom du Groupe Murist-Vuissens, le Conseil communal est félicité de faire avancer les choses et il espère que tout pourra être ratifié et mis en place pour la prochaine rentrée scolaire. Il finit en ces termes : « Levons les obstacles de l'intercantonalité et faisons-en une force ! ».

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

Mme Marlis Schwarzentrub, rapporteur du Conseil communal, souligne qu'il s'agit d'un projet qui dure depuis longtemps, qui a été initié par les Communes vaudoises de Champtauraz et Treytorrens qui avaient approché les anciennes Communes de Murist et Vuissens pour scolariser leurs élèves dans l'école de Murist. Il faut penser au bien des enfants. Il faut savoir que le bus de Murist passe quatre fois par jour devant leurs maisons et qu'ils doivent aller à l'école vaudoise à Granges alors que ce serait beaucoup plus simple pour eux d'aller à Murist. Ce projet a fait l'objet de nombreuses tractations avec de nombreux rebondissements. L'idée est que maintenant il aboutisse. Mme Schwarzentrub a eu un téléphone hier où elle a obtenu une confirmation que, dans les méandres des services cantonaux vaudois, ce dossier fait son chemin. Le même message sera présenté lors de l'assemblée des délégués pour le Cycle d'orientation. Ce ne sera pas effectif pour la rentrée prochaine car ce dossier doit encore passer en séances de l'Exécutif et du Législatif pour les Vaudois ; cela prendra encore un peu de temps mais on peut penser y arriver pour la rentrée 2022. Elle invite le Conseil général à approuver l'avenant présenté ce soir afin de pouvoir avancer et elle reste à disposition en cas de questions.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'avenant au Règlement scolaire de la Commune d'Estavayer est accepté à l'unanimité.

7. OCTROI D'UNE AUTORISATION DE DEPENSE EXTRABUDGETAIRE DE CHF 100'800.00 POUR UNE ACTION DE SOUTIEN ET RELANCE ECONOMIQUE – MESSAGE NO 129

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Tom Bise, au nom de la Commission financière, informe que cette dernière s'est réunie le 9 et 16 février derniers afin d'analyser le message no 129. La Commission a premièrement été satisfaite des réponses du Conseil communal liées à ses diverses questions. De plus, il lui a été garanti que ce soutien économique serait lancé une fois la situation des commerces revenue à la norme afin que chacun puisse en bénéficier. Dès lors, la Cofin a accepté ce message no 129 à l'unanimité des personnes présentes et ne peut qu'encourager le Conseil communal à revenir avec un nouveau message de ce type si la situation sanitaire devait persister.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, n'a rien à rajouter étant donné les très bons retours qu'il a eus des discussions des séances de groupes. M. Ménétrety et lui-même restent à disposition en cas de questions.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'une autorisation de dépense extrabudgétaire de CHF 100'800.00 pour une action de soutien et relance économique est accepté à l'unanimité.

8. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 400'000.00 TTC POUR LA SECURISATION ET LE DRAGAGE DU PORT DU DEBARCADERE ET DU PORT DE LA SICEL – MESSAGE NO 130

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Yves Blanc, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière, après avoir écouté les réponses du Conseil communal aux questions posées, propose d'accepter à l'unanimité le message no 130. Cependant, la Commission rend attentif le Conseil général qu'un crédit complémentaire pourrait être demandé si les sédiments s'avéraient pollués et devaient être mis en décharge ou brûlés.

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, relève que le crédit demandé concerne des travaux nécessaires. Ils sont nécessaires car ils vont permettre d'assurer la sécurité lors de l'accostage des bateaux de la LNM, soit permettre d'éviter que des dommages corporels ou des dégâts matériels se produisent. Dans le cas de dommages, la Commune serait appelée à en répondre dès lors que l'on pourrait retenir qu'elle n'a pas entretenu le port dont elle est propriétaire. Ces travaux sont nécessaires non seulement pour assurer la sécurité mais également parce que la Commune a l'obligation d'entretenir ses installations. Les travaux de dragage du port de la Sicel sont également indispensables parce qu'en sa qualité de propriétaire du port, la Commune doit en assurer l'entretien. Le dragage envisagé va permettre une utilisation du port conformément à sa destination, c'est-à-dire permettre à tous ses locataires de pouvoir accéder ou partir de leur place d'amarrage en toute sécurité. Il ne s'agit pas de favoriser un ou l'autre propriétaire de bateau mais là aussi de garantir la sécurité et d'assurer un devoir d'entretien. Quant aux sédiments extraits, s'ils sont propres ils seront évacués au large et s'ils sont pollués ils seront évacués vers une décharge autorisée. En cas de dépassement du crédit alloué ce soir, le Conseil communal présentera au Conseil général une demande de crédit complémentaire.

M. Beat Scheibli, au nom du Groupe PDC, aimerait faire une proposition pour ce message. Ce crédit comporte un risque de dépassement assez important si jamais les sédiments d'un des deux sites devaient être pollués. Les boues polluées devront subir un traitement spécial qui peut s'avérer très onéreux. Certes, l'engagement d'un spécialiste est inclus dans les frais du présent message, mais une fois que les travaux auront commencé, il sera trop tard pour faire marche arrière. Pour cette raison, le Groupe PDC demande que le crédit ne soit utilisé qu'après que des analyses des sédiments aient été effectuées et qu'un traitement spécial pour l'évacuation puisse être exclu. Il propose que le Conseil communal utilise le crédit pour les études diverses afin de financer les sondages préalables.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, relève qu'il est évident qu'il sera d'abord procédé à des analyses et ensuite au dragage. Donc, après le résultat des analyses, le Conseil communal examinera s'il sera nécessaire de présenter une demande de crédit complémentaire au Conseil général. Les travaux ne débiteront pas sans l'obtention de ce crédit complémentaire. Il demande dès lors au Législatif d'accepter le crédit proposé ce soir et de faire confiance au Conseil communal pour la suite.

M. Steve Pillonel, Conseiller général, relève que ce crédit concerne deux ports. Par rapport au débarcadère, il trouve que le montant est énorme. Il entend qu'il s'agit de sécurité et de responsabilité communale. Par contre, la LNM a un projet, sauf erreur, de faire un aménagement en L, ce qui permettrait si elle arrivait rapidement avec ce projet, d'éviter l'investissement proposé ce soir à cet endroit. Néanmoins, il ne va pas s'opposer à cet investissement. Par contre, il semblerait aussi que le port d'Estavayer soit un des moins bien desservis du pourtour du Lac de Neuchâtel. Il trouve dès lors que, par rapport à la LNM, on devrait demander qu'au regard de l'investissement communal réalisé à cet endroit, elle s'engage à augmenter la desserte. CHF 200'000.00 c'est cher payé et il n'est pas sûr que la Commune s'y retrouve.

M. Samuel Ménétrety, rapporteur du Conseil communal, répond que cette question a été évoquée. Pour cette année, ce n'est pas possible de réaliser un nouveau projet au débarcadère, donc évidemment les travaux prévus dans le message sont nécessaires. Par contre, en ce qui concerne la demande d'augmenter la fréquence, à l'heure actuelle un travail est réalisé à cet effet au sein de la LNM, également avec l'Office national des transports pour essayer de trouver une solution meilleure pour Estavayer. Par rapport aux infrastructures, elles sont, selon la Loi cantonale, financées par les communes portuaires.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 400'000.00 TTC pour la sécurisation et le dragage du port du débarcadère et du port de la Sicel est accepté à l'unanimité.

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

9. OCTROI D'UN CREDIT DE CHF 380'000.00 TTC POUR LA REALISATION D'ETUDES EN LIEN AVEC LE PROJET AQUAVIA – MESSAGE NO 131

M. Nicolas Petitpierre se récusé. 57 Conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Pierre-Alain Joye, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a pris connaissance du message no 131 lors de ses séances des 9 et 16 février derniers. Il est à relever que le message soumis par le Conseil communal contient une petite erreur : l'amortissement annuel se montera à CHF 25'600.00 (et non pas CHF 27'700.00 comme cela est indiqué dans le message). Cette erreur n'a toutefois pas une grande incidence dans la compréhension du message. Après discussion, à l'unanimité des membres présents, la Commission financière recommande d'accepter ce crédit pour les raisons suivantes :

- Ce crédit est la suite logique du crédit de CHF 108'000.00 qui a été octroyé en mars 2018 pour l'étude pour la construction d'une station de traitement de l'eau potable ;
 - Cette nouvelle étude est nécessaire afin de pouvoir affiner le projet, préciser les modalités de sa gouvernance, la structuration de son ingénierie, acquérir des données concernant la qualité de l'eau et la courantologie ;
 - Trois partenaires prennent part au projet (le Groupe E, une Coopérative d'irrigation agricole ainsi que la Commune) et les frais sont répartis dès lors entre les trois (selon une clé de répartition adoptée par le COPIL) ;
 - Ainsi, la part de cette étude à la charge de la Commune ne se monte plus qu'à CHF 277'000.00.
- Dès lors, la Commission financière accepte à l'unanimité des membres présents le message no 131.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, confirme les propos de M. Joye et demande au Conseil général de soutenir ce magnifique projet AquaVia.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit de CHF 380'000.00 TTC pour la réalisation d'études en lien avec le projet AquaVia est accepté à l'unanimité.

M. Petitpierre revient dans la salle. Le résultat du vote lui est communiqué. 58 Conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 30 voix.

10. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 180'000.00 TTC EN VUE DU REMPLACEMENT ET DE LA PROLONGATION DE COLLECTEURS D'EAUX CLAIRES (EC) ET D'EAUX USEES (EU) ENTRE LE BIEN-FONDS ARTICLE RF 600 ET LA ROUTE DE LA CHAVANE A RUEYRES-LES-PRES – MESSAGE NO 132

M. Jean-Marc Berset se récusé. 57 Conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

M. Georges Carrard, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a étudié le message no 132. Suite à une demande de permis de construire d'un immeuble, les collecteurs existants sont d'un diamètre insuffisant. Il s'agit de les remplacer et de les prolonger. La Commission préavis à l'unanimité des personnes présentes ce message.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire à ajouter.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 180'000.00 TTC en vue du remplacement et de la prolongation de collecteurs d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) entre le bien-fonds article RF 600 et la Route de la Chavane à Rueyres-les-Prés est accepté à l'unanimité.

M. Berset revient dans la salle. Le résultat du vote lui est communiqué. 58 Conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 30 voix.

11. ADOPTION DU REGLEMENT DE LA COMMUNE D'ESTAVAYER SUR LES EMOLUMENTS ET LES CONTRIBUTIONS DE REMPLACEMENT EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE CONSTRUCTIONS – MESSAGE NO 133

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Yves Blanc, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière propose à l'unanimité d'accepter le message no 133 tel que présenté.

M. Eric Rey, rapporteur du Conseil communal, informe que le Règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions trouve sa source dans l'augmentation de demandes diverses auxquelles le Service doit répondre, et pour lesquelles, renseignements pris, d'autres communes ont l'habitude de facturer un émolument. Comme dit dans le message, le Conseil communal voit dans ce Règlement l'occasion de valoriser les nombreuses opérations traitées par le Service du territoire au service de la population. Les émoluments et contributions ne pourront en aucun cas assurer le financement complet des salaires, bureaux et matériels nécessaires, ni la construction complète de places de parc ou de places de jeux, mais ils permettront que la charge financière soit reportée en partie – ici un peu plus grande – sur ceux qui la provoquent. Concernant les contrôles périodiques liés aux prestations incendies, les renseignements pris auprès des autorités cantonales varient entre le défaut de base légale pour une telle facturation d'une part, et la possibilité d'étendre la portée de l'article 165 pour demander au requérant de supporter une partie des frais du contrôle d'autre part. Le Conseil communal a bien entendu l'opinion de la Commission d'aménagement du territoire et en a tenu compte dans la rédaction du message et de la Fiche des tarifs. Il est projeté que ce contrôle n'aura lieu qu'une fois pour les petites habitations lors de l'examen du permis d'occuper, tous les dix ans pour les immeubles et constructions de moyenne complexité et tous les cinq ans pour les constructions complexes avec un accompagnement de l'ECAB. Il n'y a donc pas ici une volonté de charger les propriétaires privés avec une procédure pointilleuse. Ces coûts seront englobés lors du contrôle des travaux. Bien évidemment, ce contrôle pourra avoir lieu encore une fois si des travaux de réelle importance sont réalisés dans une villa par exemple. Toutefois, l'impact semble minime et c'est ce qui a décidé le Conseil communal à maintenir cette ligne sur la Fiche des tarifs. Le Règlement soumis ce soir retournera au Canton pour un ultime examen et la validation finale du Conseil d'Etat. Il est clair que le Conseil communal n'ira pas contre un avis tranché qui enjoindrait la Commune à rayer cette disposition de la Fiche des tarifs. Pour toutes les raisons évoquées dans le message, ainsi que celles citées précédemment, le Conseil communal invite le Conseil général à adopter le Règlement discuté.

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, informe que ce Groupe a bien étudié le Règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions. De son point de vue, une anomalie est constatée dans la Fiche des tarifs à l'article 4 lettre j. Il est conscient que le Conseil général se prononce uniquement sur l'adoption du Règlement mais souhaite attirer l'attention du Conseil communal sur le fait que :

- Le contrôle périodique du feu est absent de l'article 3 du Règlement qui traite les prestations soumises à l'émolument.
- Il n'est pas inscrit dans l'article 165, 170 et 172 LATec, ni à l'article 53 ReLATeC. Il s'agit d'une problématique liée au bâtiment et non pas à l'aménagement du territoire et des constructions.
- Le Groupe Vernay demande au Conseil communal de proposer une autre alternative pour que cette prestation soit réglementée. A titre de comparaison, les Communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Romont ou Châtel-St-Denis n'ont pas intégré ces émoluments dans leur Règlement. Pourtant, certains règlements sont très récents.

Le contrôle périodique n'est pas une nouvelle responsabilité de la Commune. Cette tâche était déjà inscrite dans le Règlement sur la prévention de l'ECAB, et ceci avant sa dernière modification. Par contre, ce qui a changé, c'est le cadre donné aux communes. Pour cette raison, la Commune a engagé un spécialiste en protection incendie. Il comprend que la Commune veuille récupérer ces coûts à quelque part mais utiliser seulement la Fiche des tarifs du Règlement lui semble un peu léger et peu judicieux. En conclusion, le Groupe Vernay soutient le Règlement et fait confiance au Conseil communal afin de fixer des émoluments justes et corrects dans les limites du présent Règlement.

M. Eric Rey, rapporteur du Conseil communal, informe que le Conseil communal entend les remarques du Groupe Vernay et de M. Roulin. Comme expliqué auparavant, il souscrit aux inquiétudes soulevées et souhaiterait présenter une solution tranchée et clairement avalisée par les services de l'Etat. Toutefois, il semble que l'on soit au début de cette nouvelle répartition des charges entre l'ECAB et les communes, et que si la mise en route concrète des spécialistes incendies a déjà eu lieu, en revanche les détails du fonctionnement suscitent encore pas mal d'interrogations, auxquelles il conviendra de répondre de manière concertée entre Canton, ECAB et communes. Cette question de facturation est toutefois tellement proche des frais occasionnés par le contrôle des travaux et du permis d'habiter qu'il semble au contraire opportun, judicieux et valable au Conseil communal de l'intégrer à ses tarifs. Si la révision de la Loi sur l'ECAB au Grand Conseil devait aboutir à une solution peut-être différente, mais dans laquelle cette problématique aura été débattue, alors il appartiendra au Conseil communal de l'appliquer. Encore une fois, comme indiqué, le Conseil communal ne persistera pas devant une décision claire des services de l'Etat et cherchera, comme recommandé par le Groupe Vernay, un autre moyen de réglementer cette prestation.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, le Règlement de la Commune d'Estavayer sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions est accepté par 57 oui et 1 non.

12. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 270'000.00 TTC POUR LA RENOVATION DU 2EME ETAGE DES BASTIANS 1 POUR ACCUEILLIR LES BUREAUX DU SECRETARIAT GENERAL ET DU CONSEIL COMMUNAL – MESSAGE NO 134

M. Conrad Castaldi se récuse. 57 Conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

M. Dominic Catillaz, Conseiller général et ancien Président de la défunte Commission pour la transformation des bureaux communaux, est très surpris de cette demande aujourd'hui. Lors du Conseil général du 27 mai 2020, il prenait la parole pour présenter le rapport de cette Commission suite à la décision quant à la transformation des bureaux communaux et la présentation du message no 109 qui devait permettre la transformation du 3^{ème} étage car il y avait urgence ; le Service de l'environnement, avec ses différents départements, était vraiment à l'étroit et les dernières personnes engagées n'avaient pas de place de travail correcte. Il a terminé son rapport en indiquant que la Commission était dissoute selon la demande du Conseil communal. M. Votta, Conseiller communal, leur avait signifié, lors de la dernière séance de cette dernière, que leur travail s'arrêtait là puisque plus rien ne se ferait suite au message no 109 durant cette législature. Cette dissolution a même fait réagir différents Conseillers généraux qui ont demandé que la Commission continue son travail de recherches, ce à quoi M. le Syndic a pris la parole – il cite le procès-verbal du Conseil général du 27 mai 2020 « Il n'a pas été jugé opportun de prolonger les travaux de cette Commission. Les travaux du message présenté ce soir vont durer quelques mois, certainement jusqu'en septembre. On attend par la suite le début des travaux de Gare-Casino. Ce projet va en effet générer passablement de locaux vides au centre-ville par des services qui vont se déplacer (recentrage des activités de l'Etat). Inutile donc cette année de travailler sur des réflexions lorsqu'on ne sait pas aujourd'hui comment sera fait le paysage des locaux libres propriétés de la Commune en ville après la création des locaux dans le secteur Gare-Casino. Il semble inutile de maintenir la Commission actuelle relative à ces locaux administratifs sachant qu'elle n'aura plus de travail durant cette législature. ». Neuf mois plus tard, le Conseil communal accouche du message no 134 qui doit permettre le déplacement de certains bureaux et donner des possibilités de remplacement des différents dicastères. C'est un message sans aucune urgence, un message de confort. Bien sûr durant les travaux de la défunte Commission, de nombreuses idées et envies sont apparues dans le cahier des charges pour remodeler le visage de l'Administration. Par contre il y a également deux études de 2016 et 2019 qui ont présenté les difficultés pour l'adaptation des volumes du point de vue sécuritaire et surtout par rapport au déplacement des personnes à mobilité réduite. Il ne faut pas ignorer ces remarques et exigences ! Est-il normal qu'une Administration communale, qui impose de nombreuses règles aux privés et commerçants, ne tienne pas compte de cela pour sa propre utilisation ? Avec le message présenté ce soir, on part dans un système avec effet boule de neige qui risque de coûter beaucoup plus cher alors qu'il n'y a pas urgence. En effet plusieurs zones ne correspondent plus aux normes du travail et si ce message est accepté, d'autres vont suivre dans un souci d'égalité de traitement avec les employés. Pourquoi investir dans du provisoire alors que l'on ne sait pas comment les choses vont évoluer. Rénovation – agrandissement – construction d'un bâtiment neuf – utilisation des locaux laissés vides par des déménagements – achats de locaux dans des zones en développement ??? Tout est ouvert. D'autres projets de transformations et agrandissements sont en cours de préparation et il pense qu'il est possible de revoir les besoins des dicastères et de les intégrer à ces nouveaux projets. La période actuelle n'est également pas propice, alors que de nombreuses personnes et nombreux commerçants doivent se serrer la ceinture, l'Administration communale, elle, souhaite prendre du confort. Comme l'a déjà relevé plusieurs fois la Cofin, on doit, si ce n'est faire des économies, au moins prioriser les investissements à venir et celui-là n'est, à son avis, pas prioritaire. Il souhaite encore indiquer que dans le point 1 du message no 134 - Contexte 1^{er} paragraphe, il est noté « Le projet de rénovation globale a été abandonné et il a été décidé de faire les travaux d'extension au fur et à mesure ». Il ne croit pas que ce soit la décision qui avait été prise en 2020, sinon la Commission aurait continué son travail en collaboration avec le Conseil communal. Pour toutes ces raisons, il propose de ne pas entrer en matière pour le message no 134.

M. le Président informe que la parole est donnée au Conseil communal mais avant de passer au vote sur la demande de non-entrée en matière, conformément au Règlement d'organisation du Conseil général, art. 45 et 46, le préavis de la Cofin sera également écouté ensuite une discussion sera ouverte sur la non-entrée en matière puis un vote aura lieu. Il est préférable de privilégier le dialogue et de faire en sorte que chacun puisse s'exprimer avant de se positionner sur la non-entrée en matière.

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, relève qu’effectivement le Conseil communal va devoir prendre position concernant la demande de non-entrée en matière. Par contre, il ne semble pas que la Cofin doive intervenir à ce moment-là du débat. Sa position devra être connue uniquement si on entre dans la discussion relative au message. Etant donné qu’aucun membre ne s’oppose à cette manière de faire, **M. le Président** donne la parole au Conseil communal.

M. Jean-Claude Votta, rapporteur du Conseil communal, relève qu’il serait bien d’entrer en matière pour discuter des différents points. Si la discussion ne peut avoir lieu, cela ne sert à rien de faire de telles séances. Il propose dès lors au Conseil général d’accepter d’entrer en matière et ensuite une discussion aura lieu.

M. François Julmy, Conseiller général, abonde dans le sens de la proposition de M. Catillaz et non dans celle de M. Votta. Sinon, n’importe quel objet serait mis à l’ordre du jour puis on en discute et on verra bien après. Il estime que les arguments de M. Catillaz interpellent et il propose d’éviter d’entrer en matière puis de refuser cet objet (car le besoin est certainement là) ; il préfère ne pas entrer en matière, éventuellement rencontrer la nouvelle Commission pour comprendre pourquoi cet investissement est présenté alors que plus aucun n’avait été prévu. Il soutient dès lors la proposition de M. Catillaz.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, relève que les messages présentés ne sont pas des messages de complaisance mais utiles au fonctionnement de la Commune. Effectivement ce qui a été relevé par M. Catillaz était la réalité du jour. A l’heure actuelle, s’il a été décidé de prendre en main ce 2^{ème} étage, c’est pour différentes raisons. Vu la période sanitaire actuelle, on s’est aperçu qu’on est à l’étroit partout ; les Conseillers communaux n’ont plus de salle de travail, le télétravail est fait au maximum, un collaborateur a été installé dans la cafétéria des nouveaux locaux des services techniques, Mme Heubi, Déléguée au commerce local, a été installée dans l’ancienne salle de travail des Conseillers. Le projet soumis est le résultat de l’excellent travail réalisé au 3^{ème} étage. Ce n’est pas pour se donner de l’espace de complaisance, c’est pour donner des conditions décentes de travail à la Police communale. Leurs locaux actuels ont été visités par le Bureau du Conseil général qui s’est rendu compte des conditions de travail. On peut dire que la Police communale doit aller sur le terrain mais la réalité est également qu’elle doit établir de nombreux rapports dans les bureaux. On ne peut pas attendre plus longtemps pour donner une solution aux locaux de la Police et actuellement il n’y en a pas d’autre. Des discussions ont eu lieu à maintes reprises pour sortir l’Administration communale du centre-ville, systématiquement la même réponse est donnée : l’Administration communale doit rester au centre-ville pour des raisons d’attractivité et de services publics au centre-ville. Il demande instamment au Conseil général d’entrer en matière afin que le Conseil communal puisse donner ses arguments en faveur de ce projet.

M. Marco Bezzola, au nom du Groupe PLR, s’oppose à cette demande de renvoi. Il faut aller de l’avant, il y a des services qui souffrent et il faut entreprendre les démarches nécessaires afin d’offrir aux citoyens des services de qualité et créer des conditions favorables pour les collaborateurs communaux.

M. Steve Pillonel, Conseiller général, s’interroge sur la problématique qu’en cas de non-entrée en matière, sauf erreur, le Conseil communal ne pourra pas représenter cet objet avant un délai relativement important. Cela risquerait dès lors de bloquer ce projet. Une proposition de renvoi pour revenir avec le projet avec des explications complémentaires et éventuellement le préavis de la Commission lui apparaîtrait plus opportune qu’une non-entrée en matière.

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, relève qu'il a effectivement proposé une non-entrée en matière car il ne veut pas parler de ce sujet sur cet état-là. Une demande de renvoi a le risque que tout simplement le Conseil communal revienne dans quelques mois avec le même projet mais beaucoup de paramètres n'auront pas été pris en compte. Selon lui, il est important d'attendre dans ce dossier. Ayant fait partie de la Commission chargée de l'étude du réaménagement des bureaux communaux, des informations leur avaient été communiquées par les architectes au niveau des difficultés du bâtiment, stabilité, problématique des personnes à mobilité réduite. Il pense que de se précipiter dans différents petits projets comme cela n'est pas judicieux. Il comprend la problématique du personnel. Il pense également que la Police communale doit être sur le terrain mais elle a besoin de locaux convenables. Il a l'impression qu'au niveau communal, différentes possibilités pourraient être trouvées dans des locaux communaux en stand-by par exemple dans les villages. Il faudrait prendre plus de temps pour trouver des solutions provisoires moins onéreuses jusqu'à qu'il y ait éventuellement des déblocages beaucoup plus conséquents qui ouvriraient des opportunités à moyen terme. Il réitère dès lors sa demande de non-entrée en matière. Une perche serait tendue au Conseil communal pour qu'il rediscute de ce projet, éventuellement reconstitue la Commission pour ce bâtiment afin de revoir sous un autre angle toutes les difficultés existantes, afin d'éviter un effet boule de neige, des demandes de crédits dans tous les sens pour du provisoire.

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, souligne que ce Groupe, dans sa majorité, est pour cet investissement. Il faut offrir des conditions de travail pour les collaborateurs qui soient correctes en termes d'ergonomie au travail et d'occupation de l'espace. Par contre, il est un plus critique sur l'occupation de locaux. La centralisation "du tout à la Grenette" est-elle la meilleure solution? Certains services ne peuvent-ils pas être décentralisés? D'anciennes administrations communales pourraient être revalorisées. Et finalement que se passe-t-il avec les locaux de "l'ancienne boutique Turbulence"? Il pense qu'il ne faut pas attendre sur ces réponses et accepter cet investissement qui améliorera grandement les conditions de travail des collaborateurs qui occupent ce bâtiment.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'entrée en matière sur ce crédit est acceptée par 41 oui, 15 non et 1 abstention.

M. Pierre-Alain Joye, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a pris connaissance du message no 134 lors de ses séances des 9 et 16 février derniers. Après discussion, à l'unanimité des membres présents, elle recommande d'accepter ce crédit pour les raisons suivantes :

- Il n'est pas contesté que certains services communaux sont à l'étroit au sein de l'Administration communale et travaillent actuellement dans des locaux inadaptés ;
- Une transformation du même genre a déjà été acceptée par le biais du message no 109 et sa réalisation est une réussite ;
- Les coûts de ces travaux, même s'ils ne sont pas anodins, restent supportables pour les finances de la Commune (et sont surtout sans comparaison possible avec ceux qui seraient engendrés si une totale rénovation de l'ensemble de l'Administration communale avait vu le jour) ;
- Ce transfert permet aussi d'occuper des surfaces actuellement libres dans un bâtiment communal.

Dès lors, la Commission financière accepte à l'unanimité des membres présents le message no 134.

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

M. Jean-Claude Votta, rapporteur du Conseil communal, entend parler ce soir d'un éventuel déplacement de l'Administration mais il rappelle que la Commission avait voté à l'unanimité son maintien au centre-ville. Il relève d'autre part que ce message fait suite à la première transformation des Bastians 1 pour recevoir une structure communale et qui accueille maintenant les Services de l'environnement et du territoire et qui est actuellement opérationnelle à la grande satisfaction des employés, qui ont enfin des locaux fonctionnels. Fort de cette première réalisation et du résultat, le Conseil communal propose aujourd'hui ce nouveau message assez similaire au précédent, les différences principales sont les épaisseurs du mur séparant les deux bâtiments et le niveau du sol qui nécessitera une marche supplémentaire, par rapport au 3^{ème} étage ; ces nouveaux locaux accueilleront une partie de l'Administration, comme mentionné sur le plan joint au message. Le chiffrage a été fait en se basant sur les coûts de transformation du 3^{ème} étage, avec une plus-value pour le mobilier et la partie électrique. Toutes les transformations sont exécutées selon les normes de sécurité actuelles. Cet agrandissement permettra de libérer de l'espace au 1^{er} étage de la Grenette et cette partie sera mise à disposition de la Police communale, ce qui leur permettra d'enfin travailler dans un espace correct : la partie libérée accueillera les quatre policiers, leur secrétaire et une salle de séances. Il rappelle que les quatre policiers travaillent actuellement dans un espace d'environ 15m². Pour information, il communique les dépenses de fin de chantier qui ont été faites pour le 3^{ème} étage ; sur un crédit voté de CHF 250'000.00, la dépense a été de CHF 198'000.00. Ce deuxième message sera suivi évidemment par un dernier, si le Conseil général accepte celui-ci, qui comprendra la dernière étape estimée sommairement à CHF 150'000.00. Cette ultime étape permettra d'apporter enfin un lieu de pause et de détente pour tous les collaborateurs de la Grenette. Il est aussi étudié un lieu de réception pour les personnes à mobilité réduite, qui seront accueillies dans un espace commun à tous les services et c'est l'employé communal qui viendra à la rencontre de la personne et non le contraire. Plusieurs pistes sont actuellement en étude, mais pour cela rien n'est encore concrétisé, ces travaux devraient être entrepris pour fin 2021 ou début 2022, après acceptation d'un nouveau message. Il rappelle le devis initial chiffré pour cette transformation des Bastians 1 qui s'élevait à plus de 6,7 mio ; certes les transformations étaient beaucoup plus lourdes, mais avec ces trois étapes l'économie dans les dépenses communales se chiffre à plus de 6 mio avec un résultat qui amène un confort aux utilisateurs assez similaire. Il profite d'avoir la parole pour donner encore quelques informations étant donné la période de fin de législature. La transformation de l'agrandissement de Murist arrive en final, reste quelques détails à régler ; le Covid a causé du retard sur le chantier, mais le budget a été respecté malgré les coûts que le Covid a engendrés et les améliorations supplémentaires demandées par les écoles. La production des panneaux solaires posés sur le nouveau bâtiment alimente depuis novembre 2020 les deux bâtiments et toutes les sources lumineuses de l'ancien bâtiment ont été transformées et sont maintenant en éclairage Led. Le nouveau chantier du Sacré-Cœur a un mois de retard, mais la rentrée scolaire est assurée. Les panneaux solaires produisent depuis le mois de janvier et la production alimente actuellement l'ancien bâtiment et le chantier ; le coût probable avec les adjudications actuelles faites à 97% se situera à environ 2,4 mio au-dessous du crédit voté. La Commission financière lui a souvent demandé la production de certains panneaux solaires, voici la production pour l'Amarante ; ce chiffre en CHF est chaque année entre 30'000.00 et 32'000.00, vendue entièrement à 13,5 ct/kWh et la consommation annuelle de la salle se chiffre en 2019 à 17'000.00 et 2020 à 13'000.00.

M. le Président interrompt M. Votta et lui demande dans son intervention de rester dans les informations relatives au message no 134. **M. Votta** relève qu'il avait presque fini mais pour toutes les raisons évoquées, il invite à voter oui à ce message no 134 et reste à disposition.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 270'000.00 TTC pour la rénovation du 2^{ème} étage des Bastians 1 pour accueillir les bureaux du Secrétariat général et du Conseil communal est accepté par 49 oui, 5 non et 3 abstentions.

M. Castaldi revient dans la salle. Le résultat du vote lui est communiqué. 58 Conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 30 voix.

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

13. ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT COMMUNAL RELATIF A LA PERCEPTION D'UN IMPOT SUR LES SPECTACLES ET LES DIVERTISSEMENTS – MESSAGE NO 135

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Tom Bise, au nom de la Commission financière, informe que cette dernière s'est réunie les 9 et 16 février derniers afin d'analyser le message no 135. Aucune remarque particulière n'a été soulevée à ce sujet. Ce message a été accepté à l'unanimité des personnes présentes.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève qu'au début des discussions concernant ce Règlement, il était plutôt question de l'abroger comme la plupart des communes fribourgeoises, vaudoises et genevoises l'ont fait. Cet impôt est en fait l'ancien droit des pauvres qui date du 17^{ème} siècle, a été abandonné à la Révolution et réintroduit par Napoléon en 1809. Cet impôt est désuet. Toutefois, afin d'éviter de passer à côté d'une manne financière importante comme la Fête de Lutte (droit des pauvres encaissé : CHF 320'000.00), le Règlement présenté autorise le prélèvement de cet impôt sur une manifestation dont les recettes de billetterie seraient supérieures à CHF 200'000.00. Actuellement la perception de cet impôt cause plus de tracasseries administratives qu'autre chose, c'est-à-dire que toute société qui organise une manifestation avec entrée payante peut demander une exonération de cet impôt avant sa manifestation dès l'instant où elle présente un budget déficitaire. Ensuite il faut que les comptes soient présentés à la Commune avec la complexité de leur lecture (création de réserves, etc.). Les deux plus gros contributeurs de cet impôt sont la Commission du théâtre de la Prillaz et Culturazimut et un arrangement a été trouvé avec eux en diminuant leur subvention, adaptant leur loyer contre l'abolition de cet impôt. La discussion sur ce Règlement tombe bien car comme tout le monde le sait les manifestations sont actuellement plombées par le Covid : parler d'un impôt sur ce type de manifestations n'est vraiment pas opportun. A l'heure actuelle, il faut encourager la culture, encourager le sport et non pas les pénaliser avec des impôts. Par rapport à l'Estivale qui est une manifestation d'importance, M. Aegerter relève qu'elle a payé CHF 20'000.00 de cet impôt en 2013 et c'est tout. Ensuite, les déficits se sont accumulés et les comptes présentés étaient négatifs et le Conseil communal a décidé de ne pas leur facturer cet impôt. Sur la base des explications données, il recommande au Conseil général d'accepter ce Règlement tel que présenté.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le nouveau Règlement communal relatif à la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements est accepté à l'unanimité.

14. DIVERS

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.

La parole est ensuite donnée aux Conseillers généraux. **M. le Président** rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de Conseillers généraux, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

M. Jean-Michel Bondallaz, au nom de la Commission de bâtisse du chantier du Sacré-Cœur, transmet les informations suivantes au sujet de l'avancement des travaux :

- 30 séances de Commission de bâtisse ont eu lieu, au rythme d'une séance par mois. A cause du Covid, certaines se sont faites par informatique ;

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

- Malgré cette pandémie, le planning de construction a pu être respecté et cette nouvelle école sera fonctionnelle pour la rentrée à l'automne 2021 comme prévu ;
- Autre bonne nouvelle : le budget de CHF 20'672'000.00, accepté par ce Conseil le 7 novembre 2017, a été respecté. Mieux il reste quelques centaines de milliers de francs qui n'ont pas été dépensés ;
- L'avancement des travaux est visible depuis la passerelle, chacun peut donc y aller.

Il reste à disposition en cas de questions.

Puisqu'il a la parole, il la garde. Ce soir est sa dernière séance, eh oui cela fait 20 ans qu'il participe à la vie politique de la Commune. Et comme tout le monde a pu le constater, il n'est pas sur les listes électorales. Elle a bien grandi en 20 ans la Commune, et lui bien vieilli ! Alors un tout grand merci pour le soutien de tous et la collaboration entretenue. Il s'est souvent battu pour défendre les projets qui lui ont tenu à cœur : le Sacré-Cœur par exemple pendant près de dix ans ; ou pour donner ses idées ! Il n'a pas tout réussi, mais a essayé, par exemple : une vieille-ville piétonne, ou un téléphérique urbain pour amener les touristes au bord du lac et encore bien d'autres, même un toboggan qui amènerait les touristes de la Place St-Claude à la Plage communale. Et de cette idée farfelue est né le toboggan de la Plage qui fait la joie des enfants, pendant que les parents boivent l'apéritif sur la terrasse d'à côté ! Mais il est sûr que l'un ou l'une reprendra ces projets un peu utopiques et certainement y arrivera un jour ! Applaudissements.

M. Beat Scheibli, Conseiller général, souligne que pour lui aussi, c'est aujourd'hui son dernier Conseil général et il n'avait pourtant pas l'intention de s'exprimer à ce sujet. Par contre, après 13 ans passés au sein de la Commission financière, il est un peu étonné, et c'est peu dire, des différentes attaques et sous-entendus qui lui ont été adressés ce soir. Son rôle, du moins comme il l'a compris durant toutes ces années, n'est pas de hocher simplement de la tête et d'approuver tous les messages proposés, mais d'étudier leurs aspects financiers sous un œil critique. La Cofin ne cherche pas systématiquement la confrontation avec l'Exécutif et il croit, au vu de la taille du bilan communal et des investissements votés ces dernières années, qu'elle n'a pas mis délibérément les bâtons dans les roues des autorités pour réaliser d'importants projets. D'autres projets, encore plus vastes sont en train d'être réalisés ou sont en attente. Mais attention, depuis l'année passée un certain virus rôde et il pourrait bien avoir un effet plutôt négatif sur les finances communales dans un futur proche. Il ne peut donc qu'encourager ses successeurs à la future Commission financière d'être attentifs et de veiller à ce que la santé financière de la belle Commune d'Estavayer ne subisse pas un lockdown. C'était un plaisir de faire partie de cette Commission et du Conseil général avant et après la fusion. Il souhaite à tous les candidats bonne chance pour les élections dans dix jours et il prend congé du Législatif. Applaudissements.

M. Tom Bise, au nom du Groupe PLR, aimerait remercier le Conseil général pour l'acceptation du message no 130 pour le dragage du débarcadère et du port de la Sicel. Maintenant, concernant le port de la Sicel, on avance très lentement, trop lentement mais certes on avance. C'est pourquoi il profite de rendre attentif le Conseil communal sur les divers travaux à venir. Il pourrait être judicieux, lors du dragage du port de la Sicel, de profiter de remettre un peu d'ordre, de remplacer et d'aligner les corps-morts. Au final, cela permettra de gagner de nouvelles places d'amarrage.

M. François Julmy, Conseiller général, relève que lors du Conseil général du 23 juin 2020, le Législatif acceptait par 31 oui contre 25 non, l'octroi d'une autorisation de dépense de CHF 260'000.00 pour différentes actions de relance économique et touristique, dont CHF 200'000.00 pour l'engagement d'une personne chargée de mission pour la promotion économique de la Commune. Le débat fut animé et soutenu, pour finalement accorder la confiance au Conseil communal, plus particulièrement à la proposition de M. Ménétrey, Conseiller communal en charge du Dicastère de la culture et du tourisme. A la mi-novembre, Mme Yaëlle Heubi fut alors engagée pour cette tâche pour le moins des plus complexes. Il s'avère à ce jour que le travail effectué par cette dernière porte entière satisfaction à l'ensemble des

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

acteurs concernés. Une publication de la SCAVE, datant du 11 février dernier, confirme la qualité de son activité, et le soutien apporté aux commerces, aux restaurants et aux prestataires de services de la Commune. Ce soir, le Conseil général vient d'accepter l'octroi d'une autorisation de dépense extrabudgétaire de CHF 100'800.00 pour une action de soutien et relance économique, par le biais de la plateforme Kariyon. A sa grande satisfaction, l'ensemble des éléments précités confirment la volonté et la conviction communales de soutenir les différents acteurs économiques indispensables à la richesse de la ville. Son intervention a pour but de revoir le Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces. En effet, en date du 7 novembre 2017, dans cette même salle, et également après un débat nourri, le Conseil général adoptait ce Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces. Même si celui-ci a moins de quatre ans, nul ne peut nier que la donne a clairement changé. Non seulement de par la situation particulière traversée actuellement, mais également suite à différents éléments qui touchent l'aménagement de la ville, tels que la réfection des rues de l'Hôtel de Ville et de la Grand-Rue, la mise en place du bus urbain, et il en passe. N'ayant personnellement jamais été convaincu par le cadre fixé, il demande au Bureau du Conseil général de mettre en place une Commission pour une nouvelle analyse du Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces, en y intégrant l'avis de Mme Yaëlle Heubi, accompagnée d'une représentation de la SCAVE.

M. le Président remercie M. Julmy de son intervention qui sera transmise au Bureau du Conseil général pour examen.

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, relève concernant le crédit qui vient d'être voté dans le cadre du message no 134, que ces travaux ne sont pas soumis à un marché public ou autres et, dans le cadre du soutien au commerce local, il demande dès lors au Conseil communal de faire un effort pour attribuer ces travaux à des entreprises locales pour tout ce qui est possible. Sa remarque est valable pour toutes les adjudications communales.

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, a été approché par un citoyen concernant le HIB. Des bruits auraient été entendus comme quoi le Centre de traitement et de réadaptation d'Estavayer-le-Lac allait être fermé. Est-ce que le Conseil communal a une information à ce sujet ?

M. Samuel Ménétrey, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Bise qu'il prend bonne note de sa remarque et il pense également qu'il sera nécessaire de réaménager cet endroit. Ce point sera examiné.

M. Jean-Claude Votta, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Catillaz que le Conseil communal s'acharne vraiment à prendre uniquement des entreprises locales et depuis bien plus d'une année, depuis le début du Covid un coup de rein supplémentaire a été donné.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Catillaz concernant le HIB qu'il n'y a pas de fumée sans feu. Ses collègues du Conseil communal ne sont pas au courant des informations qu'il va communiquer. Effectivement le nouveau Conseil d'établissement table sur une mise à niveau des finances, il table sur une recherche de solutions pour que l'hôpital fasse moins de déficit et pour avoir une capacité d'investissement sur le site de Payerne. Passablement d'options sont envisagées. Une rumeur a couru sur le fait que la fermeture du site d'Estavayer-le-Lac était envisagée. Cette rumeur lui a été démentie. Il a un rendez-vous la semaine prochaine avec le Préfet à ce sujet mais vraisemblablement la fermeture de l'hôpital n'est plus une option pour des raisons contractuelles quant à la reprise de l'établissement qui n'est pas encore effectuée. Il faut savoir qu'aujourd'hui l'hôpital d'Estavayer-le-Lac est encore propriété de l'Association des communes et un contrat court sur le fait que la remise de cet hôpital ne peut être effectuée qu'avec la garantie que les prestations soient exécutées.

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

Toutes ces informations sont des informations de Syndic à Préfet. A l'heure actuelle, il n'y a pas d'autre réponse plus précise aux questions. Le Conseil d'établissement a une mission qui est de trouver le financement pour faire vivre l'hôpital intercantonal et il cherche toutes les voies. Effectivement, il y a eu des fuites, l'abandon du site d'Estavayer-le-Lac était une voie évoquée. M. le Syndic n'a pas d'autre information à ce sujet en l'état.

Mme Rose-Marie Rodriguez, Conseillère générale, a lu dans le Règlement d'organisation du Conseil général que le Bureau du Conseil général peut proposer la création d'une commission ad hoc telle que celle suggérée par M. Julmy. Par contre, elle demande si l'accord du Conseil général est également nécessaire à cet effet ou s'il s'agit d'une compétence uniquement du Bureau. Deuxième point, elle ne tient pas à polémiquer. Elle s'étonne quand même que la demande d'une nouvelle Commission sur les horaires d'ouverture des commerces vienne du Groupe qui l'avait refusée, qui avait refusé le soutien aux commerçants en novembre 2017 en disant « on refuse les modifications du nouveau Règlement parce qu'on veut laisser ouvert ». L'intervention faite avait pour but de remercier également Mme Heubi alors que c'est le même Groupe qui a refusé le crédit en octobre. Elle sait qu'on vit une période un peu spéciale mais est quand même étonnée par ce genre de demande.

M. le Président répond à Mme Rodriguez qu'effectivement l'art. 20 du Règlement d'organisation du Conseil général octroie au Bureau du Conseil général l'attribution de proposer l'institution de commissions spéciales. Il n'est pas mentionné si cette institution nécessite l'approbation du Conseil général dans son ensemble. Le Bureau du Conseil général de la prochaine législature se penchera sur cette question et tranchera.

M. Steve Pillonel, Conseiller général, informe que des citoyens l'ont interpellé par rapport au Chemin St-Marc qui est régulièrement inondé, les bandes d'herbe étant plus élevées que le niveau du chemin, celles-ci se transforment en champ de labour car les promeneurs évitent l'eau sur le chemin. Il semblerait opportun de rapidement rajouter du gravier pour éviter ce phénomène. D'autre part, il demande si le Conseil communal a réfléchi à la manière d'améliorer la sortie du parking Coop où il y a eu dernièrement un accident impliquant un enfant qui a dû être héliporté ? A priori, le sens de circulation n'est pas ce qui a provoqué l'accident mais c'est un endroit qui fait peur à beaucoup de monde et il serait opportun de se pencher sur cette question.

M. François Singy, Conseiller général, informe qu'il a aperçu deux personnes le samedi 30 janvier qui se promenaient aux alentours des maisons du village de Morens. Il n'a pas pu interpellé personnellement ces personnes mais quelques jours plus tard un voisin agriculteur propriétaire lui a dit leur avoir parlé. Elles lui ont répondu qu'elles étaient mandatées par la Commune afin de faire un recensement des arbres. Il félicite ses collègues membres de la Commission d'aménagement du territoire pour leur dévouement car ce samedi-là la météo n'était pas aussi clémente qu'aujourd'hui. Il trouve également encourageant que le Conseil communal engage les membres des commissions à travailler activement. Cela doit faire plaisir à son collègue M. Dominic Catillaz qui était intervenu en début de législature en émettant sa frustration par rapport au sentiment du travail des commissions tel qu'il était perçu par le Conseil communal. Un effort a été fait et il en félicite les responsables communaux qui ont décidé d'engager activement les commissions. Il y a encore du travail à faire mais c'est un début. Par contre, ce qu'il trouve dommage est que la Commune ne prenne pas la peine d'informer les propriétaires d'une telle démarche. Un outil de communication existe au sein de la Commune, le Journal d'Estavayer, qui est très bien fait. Il donne lecture d'un texte de celui qui avait été élaboré avec le Comité de pilotage de la fusion qui relevait que ce journal était un journal de proximité, relayant diverses informations utiles sur les activités communales. M. Singy avait déjà fait part au Conseil communal des mêmes remarques lors de la

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

campagne de remplacement des compteurs d'eau. En conclusion, il relève qu'il ne faut pas oublier que, dans la Commune, la majorité des contribuables sont des propriétaires qui doivent faire face à de plus en plus de charges, de contraintes, etc. Un propriétaire averti en vaut deux !

M. Jean-Claude Votta, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Pillonel que les travaux sont en cours cette semaine au Chemin St-Marc, au Sentier du Goulet, au Chemin des Fours et au Chemin des Pêcheurs. Des travaux sont aussi réalisés sur la Place Nova Friburgo. Les trous sont en train d'être bouchés, les roseaux sont coupés. Tous ces travaux seront terminés d'ici la semaine prochaine.

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Pillonel concernant la sortie vers la Coop que ce dossier sera examiné lors de la prochaine séance de la Commission de circulation afin d'essayer de trouver des solutions, même si ce n'est pas la configuration de cet endroit qui aurait provoqué cet accident.

M. Eric Rey, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Singy que, dans le cadre de la procédure de renouvellement des PAL de Font, Morens et Vernay, la Commission d'aménagement du territoire (CAT) doit mettre en œuvre les objectifs de la Loi sur la protection de la nature qui incluent notamment une analyse fine des biotopes et vergers sis en zone à bâtir. Ses membres doivent vérifier l'inventaire établi par les biologistes mandatés et identifier les arbres et vergers à protéger au PAL. Pour ce faire, les Conseillers généraux et communaux se sont partagé la tâche un samedi matin de janvier il les remercie ici. Il n'a pas semblé nécessaire aux membres, ni au Président, d'annoncer à l'avance cette vision, étant donné la rapidité avec laquelle chaque élément a été passé en revue et photographié. En effet, le gros du travail est encore à faire en séance, et cette annonce n'a pas été réalisée auparavant. D'autre part, la CAT n'a pas souhaité alerter plus que de raison les propriétaires et habitants pour à peine quelques minutes. Cela dit, ces explications ne justifient pas le dérangement qu'ont pu ressentir les citoyens et en sa qualité de Président de la CAT, il prend bonne note de cette remarque et s'assurera, qu'à l'avenir, de telles visites seront annoncées au minimum sur le site internet communal et, si nécessaire devant l'ampleur du dérangement, par voie de presse, Journal d'Estavayer ou courriers personnels. Il prie également les habitants ainsi dérangés d'accepter ses excuses et souhaite que la CAT puisse continuer à bénéficier du soutien de la population et du Conseil général dans sa tâche à venir.

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, informe qu'hier soir, les thèmes des transports scolaires, arrêt de bus à Montbrelloz et pétition de parents d'élèves ont occupé une grande partie de leur séance de Groupe où 25 citoyens étaient présents. Plusieurs personnes n'ont pas manqué de manifester leurs mécontentements concernant ce secteur où une mise à l'enquête doit bientôt se faire. En mai 2020, une pétition est envoyée à la Commune concernant les transports scolaires de la zone 2, plus précisément sur le secteur de Vernay. Les parents s'inquiètent que les enfants soient à l'avenir déplacés via la ligne officielle de bus, il cite, non-sécurisée. Plus ou moins à la même période, des tests avec un bus articulé provoquent beaucoup de remous, la route est jugée trop petite et le trafic supplémentaire d'un tel véhicule suscite énormément de réactions négatives. L'arrêt de bus planifié par l'ancienne Commune de Vernay à la place jaune (centre de Montbrelloz) est prévu d'être déplacé près de l'école puisque les principaux clients sont actuellement les élèves. Cette décision provoque également des oppositions et beaucoup de citoyens s'étonnent que les décisions prises à l'époque soient modifiées aujourd'hui. En décembre 2020, lors d'une précédente réunion préparatoire, les citoyens ont demandé au Groupe d'intervenir auprès de la Commune concernant les bus et l'arrêt de bus. Un rendez-vous a été agendé à la mi-janvier. Lors de cette séance, les points de vue ont pu être échangés et la discussion a été constructive. Ensuite, fin janvier, il apprend que la pétition de mai 2020 n'a pas encore été traitée. Les demandeurs n'ont pas reçu de réponse et ils sont en colère. Ils ont l'impression que leurs demandes sont restées lettres

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

mortes, ignorées et qu'ils sont mis devant le fait accompli avec le dépôt de cette mise à l'enquête concernant l'arrêt de bus. En terme de communication, il pense que c'est un grand gâchis. Une pétition ne doit pas rester neuf mois sans réponse. Aujourd'hui, il se peut que plusieurs oppositions soient déposées et retardent les travaux. L'arrêt de bus ne sera probablement pas fait pour la rentrée scolaire 2021-2022. Par cette intervention, il fait part du mécontentement de toute une partie de la population de Vernay concernant ce dossier. Il demande au Conseil communal d'être à l'avenir plus vigilant et d'être proactif afin de désamorcer ce genre de problème le plus rapidement possible. Un pas dans la direction des opposants est souvent un bon début.

M. François Julmy, Conseiller général, en réponse à l'intervention de Mme Rodriguez, relève que son rapport a été fait à titre personnel et non au nom du Groupe. Dans le procès-verbal de la séance du 23 juin, son intervention avait été faite à titre personnel et non au nom du Groupe PDC et totalement en faveur de l'engagement de cette personne pour l'animation en ville. Pour rappel, lors des discussions du 7 novembre 2017 au sujet du Règlement sur les heures d'ouverture des commerces, le Groupe PDC demandait dans son amendement de garder le statu quo au niveau des horaires et non de les restreindre.

M. Conrad Castaldi, Conseiller général, relève que l'on se trouve à la fin de cette législature historique qui a réuni plusieurs villages lors de la fusion. La Commission financière est passée à 13 membres depuis 2016. Le fait d'être aussi nombreux aurait pu créer des soucis lors des débats mais, au contraire, il a été un élément multiplicateur. En effet, avec ce panel de personnes venant de divers horizons professionnels, les échanges ont été riches afin de prendre position sur les divers messages soumis par le Conseil communal durant ces dernières années. L'intérêt financier de cette grande Commune a supprimé tous les clivages ville-campagne que cela aurait pu supposer. Ce fut, pour sa part, un grand plaisir que de présider celle-ci durant toutes ces années. Il tenait, ce soir, à remercier cette Commission financière qui a fait un travail important sur chaque objet ou règlement proposé devant cette assemblée lors des nombreux Conseils généraux avec des interventions pertinentes comme ce soir avec le Conseiller général Beat Scheibli. Pour certains messages, le préavis de la Commission a été suivi et pour d'autres, comme ce soir, le Conseil général a décidé de ne pas la suivre, c'est la règle du jeu. Il souhaite au prochain Président autant de plaisir durant les séances de Commission même si parfois elles ont été assez longues comme lors des comptes ou des budgets. Il prend également bonne note de la proposition du Conseil communal pour une discussion sur les finances communales en début de législature. Ceci sera à rappeler à son successeur.

M. Marco Bezzola, Conseiller général, informe qu'il a lu avec attention la communication 74 du Conseil communal et relève qu'en son temps il avait fait une intervention pour demander au Conseil communal de bien vouloir faire parvenir au Conseil général par écrit ses communications usuellement présentées au point 2 du tractanda des séances. Il remercie le Conseil communal pour l'avoir fait en fin de législature et espère que cela puisse se faire à l'avenir à chaque séance du Conseil général. En effet un grand nombre de communications lues lors de la séance est très indigeste. Sous cette forme écrite la communication est plus transparente, ce qui va dans le sens du PLR.

M. Marco Bezzola, Conseiller général, profite d'avoir la parole pour relever que la mise en route en 2017 de la fusion, avec ses défis et ses opportunités, a été lancée de très bonne façon par le Conseil communal appuyé par toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des services, en particulier le Secrétariat général. Qu'ils en soient ici toutes et tous chaleureusement remerciés. Un grand merci également aux membres du Législatif - en premier lieu à son Président pour son excellente année présidentielle - pour les interactions et les échanges positifs durant ces cinq années passées. Que cette collaboration entre le Conseil communal et le Conseil général puisse continuer à être de la même qualité, surtout en ce qui concerne le respect mutuel. Il faut continuer également à apprendre les uns des autres. Certes il reste

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

encore bien du chemin à faire afin d'empoigner les grands défis qui sont attendus et de corriger les petits couacs ici et là. Jamais personne n'a prétendu que cela serait facile. L'on se trouve à l'aube du renouvellement de l'Exécutif et du Législatif de la belle Commune d'Estavayer. Le PLR souhaite à toutes les candidates et tous les candidats le succès qu'ils méritent. Rendez-vous le dimanche soir 7 mars pour les résultats.

M. Jean-Marc Berset, Conseiller général, relève qu'après avoir entendu certaines remarques à la suite d'une fusion, il aimerait faire part de son ressenti lors de la première séance du Conseil général. Ce n'est pas sans un « chouia » d'appréhension qu'il est venu siéger la première fois dans la magnifique salle du Conseil général d'Estavayer mais il doit dire qu'après quelques minutes il s'y est senti comme un invité. Chacun des membres présents s'est montré ouvert et accueillant. Sa réponse à certains journalistes en ce qui concerne la digestion de la fusion est que certes tout n'est pas encore parfait. Beaucoup de travail attend les futurs élus pour la prochaine législature. Néanmoins, il rejoint l'avis de Mme la Conseillère communale, il ne ressent pas non plus cette fusion sur l'estomac. Dans le cadre des séances du Conseil général ou des séances de groupes, n'importe quel observateur aurait dit « non ce n'est pas une fusion de communes, ce sont les participants qui ont réellement fusionné ». Parfois, les échanges sont très soutenus, comme ce fut le cas ce soir, mais toujours respectueux. L'ambiance qui en ressort est vraiment très légère sur l'estomac. Il tient à féliciter tous les membres du Législatif, de l'Exécutif, du Bureau, il pense que c'est grâce à chacun d'entre eux que cette législature s'est si bien passée. Il souhaite que les futurs élus puissent également vivre une aussi belle histoire.

Mme Marlis Schwarzentrub, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Roulin qu'effectivement au mois de mai le Conseil communal a reçu une pétition de parents d'élèves de la zone scolaire 2, respectivement de Vernay, sur une mise à la ligne des élèves qui sont transportés par un petit bus actuellement. Il y a eu une fuite sans savoir d'où. Effectivement, des tractations ont commencé afin d'examiner si c'était possible d'utiliser les bus de ligne. A ce moment-là, la réponse n'était pas encore tombée sur le fait que cela soit possible, sur les conditions et la manière de faire. La pétition a été reçue en mai et un accusé de réception a été adressé en expliquant aux parents que la Commune était en train d'étudier sans pouvoir en dire plus en l'état. Le reste de l'année, cette possibilité a été étudiée et un accord a pu être trouvé avec les TPF suite à des essais effectués. Des discussions ont également eu lieu avec l'Office fédéral des transports pour savoir s'il était possible d'obtenir quatre courses supplémentaires par jour sur cette ligne, ce qui profitera également au public. Tout cela a été accepté. En parallèle, des études ont été réalisées afin de savoir si un arrêt de bus était réalisable devant l'école ; en effet, les enfants dès le moment où ils quittent l'école sont sous la responsabilité pendant dix minutes encore des enseignants, ensuite s'ils sont dans un bus la responsabilité incombe au transporteur et ensuite à leurs parents. Toutes ces études ont été menées avec les différents services et une fois tous les éléments reçus, effectivement un second courrier est arrivé à la Commune de la part des parents concernés. Il leur a été répondu que les transports allaient être mis sur la ligne, donc ils ont bien reçu des retours de la Commune contrairement à ce qu'ils disent. Le deuxième courrier parlait plutôt de la sécurité des enfants dans les bus. Les bus de ligne ne sont pas régis comme les transports privés ; donc la Commune a demandé un accompagnement aux TPF si ce projet devait se réaliser. Actuellement l'arrêt de bus est à l'enquête : des préavis favorables ont été obtenus des services cantonaux concernés (dimensions, passages, etc.). Cela permettra aux enfants de descendre et monter dans le bus devant l'école et cela augmentera aussi la cadence des bus de ligne et améliorera le réseau des transports publics dans la Broye, grâce aux élèves. Accessoirement cela va permettre de faciliter l'organisation de l'école dans la zone scolaire 2.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande aux intervenants de la soirée de remettre à Mme Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il rappelle que la séance constitutive du Conseil général de la législature 2021-2026 aura lieu le mercredi 21 avril 2021.

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

M. le Président relève que le Conseil général est arrivé au terme de sa séance, qui marque également la fin de la première législature de la Commune d'Estavayer. Avant de faire retentir pour la dernière fois la célèbre clochette du Conseil général, il adresse ces quelques mots : « Le 1^{er} janvier 2017 naissait la Commune d'Estavayer, fruit de la fusion de sept communes ayant l'ambition de devenir une Commune politiquement forte, attractive pour sa population et dynamique en termes économiques. Cette première législature a nécessité un travail considérable de la part de nos autorités et du personnel communal afin de pouvoir concrétiser cette intention stratégique. Œuvrer pour la destinée commune de sept entités possédant chacune leurs spécificités n'est de toute évidence pas une tâche aisée et parfois la reconnaissance du travail effectué pour y parvenir fait défaut. A cette occasion, je souhaiterais adresser quelques remerciements. Le Conseil général décide et le Conseil communal exécute, mais sans eux rien ne serait possible. Il s'agit bien évidemment du personnel de l'Administration communale, qui, au quotidien fait vivre notre Commune. Un grand merci à tous les collaborateurs ainsi qu'aux différents chefs de services, qui en collaboration avec nos Conseillers communaux gèrent le fonctionnement de cette grande organisation que représente une Commune de près de 10'000 habitants. Durant l'exercice de notre fonction nous avons pu compter sur le soutien de plusieurs employés pour la gestion du secrétariat des diverses commissions ainsi que celui du Conseil général, merci à eux pour leur travail de qualité. Je tiens à remercier plus particulièrement M. Lionel Conus, Secrétaire général, Mme Brigitte Pautre, Secrétaire générale adjointe et Mme Anne-Claude Christan, Secrétaire du Conseil général, qui grâce à son engagement a veillé à la bonne organisation des séances du Conseil général et a grandement soutenu les différents Présidents dans l'exercice de leur fonction. Anne-Claude, au nom du Conseil général et de ses Présidents, voici ces quelques fleurs en guise de remerciements (Applaudissements). Ils sont à la tête de notre Commune, gèrent leur dicastère et construisent l'avenir de celle-ci en élaborant de nouveaux projets (135 messages, dont 11 ce soir). Je tiens à remercier l'ensemble du Conseil communal pour le travail réalisé ainsi que la bonne collaboration avec le Conseil général durant cette législature. Deux acteurs essentiels participent également à nos séances. Mes remerciements s'adressent à la presse par l'intermédiaire des journalistes présents ce soir qui relatent les délibérations du Conseil général avec fidélité, objectivité et un grand professionnalisme. Je remercie également le public qui assiste à nos séances, votre présence témoigne de l'intérêt que la population accorde à la gestion communale. Il me reste à vous remercier, chers collègues, vous anciens présidents, M. Thierry Roulin, actuel Vice-Président, les présidents de partis, les chefs de groupes, les présidents des commissions et leurs membres dévoués, particulièrement les membres du Bureau qui à tour de rôle effectuent le travail de scrutateurs qui n'est pas toujours facile. Votre engagement et notamment tout le travail effectué dans les diverses commissions ont été remarquables. Certains d'entre nous siègent aujourd'hui pour la dernière fois au sein de ce Législatif après y avoir passé quatre ans et pour d'autres plus de 20 ans. Vous avez consacré de nombreuses soirées pour l'exercice de vos fonctions en lieu et place de les passer avec votre famille et vos amis, un grand merci pour le temps que vous avez mis à disposition de la collectivité publique. En cette période de campagne électorale, je souhaite tout de bon aux candidats en lice pour leur réélection et espère que vous pourrez à nouveau siéger au sein de cette assemblée prochainement. Tous mes vœux de succès également aux candidats présents au sein du public. Cette séance marque également la fin de mon année de présidence, qui fut comme tant d'autres choses, fortement impactée par la crise sanitaire que nous traversons. Malheureusement la baguette magique que tu m'avais transmise, Pierre-Alain, le soir de mon élection ne m'a pas permis de régler ce souci. Le sentiment du devoir accompli se mêle à un pincement au cœur, celui de ne pas avoir pu être aussi proche de la population que je le souhaitais au début de mon mandat. Cependant, ce fut une fierté et un honneur que de présider quatre séances plénières et de veiller à la bonne marche des débats, même lorsque vous m'avez réservé quelques surprises, comme ce soir. Merci pour la confiance accordée. Visiter les différentes commissions durant ces derniers mois fut très enrichissant et m'a permis d'apprécier l'excellent travail que vous avez accompli. Je regrette bien évidemment de ne pas avoir pu organiser la traditionnelle course du Conseil général et

DATE : 24 FEVRIER 2021 – 20h00

partager les moments de convivialité si chers à nous tous lors des apéritifs de fin de séances. En guise de remerciements, permettez-moi, d'entente avec le Conseil communal, de vous offrir le verre réutilisable qui se trouve sur votre table. Ce dernier ne peut pas remplacer l'apéritif de fin de législature, mais vous permettra de vous remémorer les bons souvenirs que nous avons partagés ensemble de manière durable. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public, une législature est derrière nous, mais l'avenir de notre Commune, lui, se trouve devant nous. Bon vent aux nouvelles autorités de notre Commune. Longue et belle vie à la Commune d'Estavayer.» Applaudissements.

M. le Président remercie les membres pour leur écoute et leur souhaite une belle fin de soirée.

Il lève la séance à 23h00.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La Secrétaire du Conseil général :

Anne-Claude Christan

Le Président :

Axel Catillaz

La Secrétaire générale adjointe :

Brigitte Pautre